

RAPPORT D'ACTIVITÉS



Conseil
d'architecture
d'urbanisme &
de l'environnement

VAL DE MARNE



AGENCE
DE L'ÉNERGIE



**36 rue Edmond Nocard
94700 Maisons-Alfort**

Tel : 01 48 52 55 20

contact@caue94.fr
www.caue94.fr

Le CAUE du Val-de-Marne
est une association instituée
par la loi du 3 janvier 1977 sur
l'architecture.

ÉDITO

Sabine Patoux
Présidente du CAUE du Val-de-Marne
Présidente déléguée du Conseil départemental du Val-de-Marne
Conseillère municipale au Plessis-Tréville



2022 restera une année charnière à plus d'un titre ! Alors que nous sortions progressivement d'une pandémie sans précédent, a débuté brutalement la guerre en Ukraine, entraînant une crise énergétique aux conséquences multiples, se combinant au dérèglement climatique que l'été caniculaire a rendu plus concret encore. Notre cadre de vie, au centre de ces enjeux, est l'objet de toutes les interrogations, cristallisant angoisses et espoirs.

Dans ce contexte mouvant, l'équipe du CAUE 94 a maintenu le cap, en se tenant aux côtés des particuliers, des collectivités et des professionnels, tout en s'efforçant de dégager les repères essentiels. Permanences, interventions en milieu scolaire, webinaires, ateliers, visites sur site... Architectes, paysagistes, écologue, urbaniste et conseillers en maîtrise de l'énergie ont assuré sous de multiples formes les missions dévolues par la loi fondatrice de janvier 1977 tout en s'adaptant aux nouvelles attentes, aidés quotidiennement par une équipe support expérimentée.

Si les affres de 2022 semblent derrière nous, l'horizon n'est pas pour autant aussi dégagé qu'on le souhaiterait.

Grand Paris Express et quartiers de gare, Jeux Olympiques de 2024, mais aussi raréfaction des ressources et difficultés de recrutement : les calendriers multiples et les réalités économiques s'ajoutent aux nécessités climatiques, fragilisant les ressources des collectivités et multipliant les obstacles pour les projets à venir, voire même le bon achèvement de ceux en cours.

Ensemble, il nous faut, en 2023, continuer à nous adapter à ces cadres changeants, et plus que jamais accompagner celles et ceux que préoccupent nos lieux de vie à toutes les échelles : habitat, villes ou milieux naturels. Rendre le recours au CAUE plus évident, en assurant sa visibilité pour tous les publics potentiels, n'est pas le moindre des challenges. Quand s'entrechoquent responsabilités, nécessités, injonctions et résistances, ses professionnels répondent présent avec attention et expertise afin d'ouvrir et éclairer les voies propres à la réussite et au bien-vivre des Val-de-Marnais.

Sabine Patoux

SOMMAIRE

4 Le CAUE 94 et l'Agence de l'énergie

Qui sommes-nous ?

Le Conseil d'Administration

L'équipe en 2022

12 Un outil commun

L'Annexe

PÔLE ARCHITECTURE, URBANISME, ENVIRONNEMENT, PAYSAGE

18 Sensibilisation et conseils aux porteurs de projets

22 Accompagnement des professionnels et des collectivités

Le dispositif des « Cours Oasis »

34 Information des professionnels et des collectivités

Le CAUE 94 s'engage pour la
biodiversité

42 Formation des professionnels et des collectivités

La qualité architecturale
dans le projet de rénovation

50 Sensibilisation jeune public

Les Ateliers RATP « Au fil des rails »

58 Sensibilisation grand public

L'application « Archistoire »

PÔLE ÉNERGIE

70 **Accompagnement et information des ménages**

Les missions de l'Agence de l'énergie dans le cadre du programme SARE

80 **Accompagnement et information des professionnels et des collectivités**

Une vue d'ensemble des actions à destination des professionnels

88 **Accompagnement des ménages en situation de précarité énergétique**

La lutte contre la précarité énergétique

94 **Sensibilisation du jeune public**

100 **Ressources / publications**

Le fonds documentaire

RES'AUE

L'Observatoire national des CAUE

Newsletter « Empreintes »

104 **Communication**

Temps forts de l'année 2022

Réseaux sociaux

Revue de presse





LE CAUE 94 ET L'AGENCE DE L'ÉNERGIE

6

Qui sommes-nous ?

7

Le Conseil d'administration

8

L'équipe en 2022

QUI SOMMES-NOUS ?

Le CAUE du Val-de-Marne

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Val-de-Marne est un organisme départemental d'information, de conseil, de formation, de rencontres et d'initiatives, ouvert à tous. Créé par la Loi sur l'architecture du 3 janvier 1977, le CAUE a un statut associatif et assure une mission de service public auprès des collectivités, des professionnels et des particuliers et a pour but de promouvoir et de sensibiliser à la qualité architecturale, urbaine et environnementale.

Soucieux de prendre en compte les préoccupations de qualité environnementale et de développement durable dans le bâti et dans l'aménagement urbain, le CAUE du Val-de-Marne a créé, en 2007, un pôle Agence de l'énergie, qui a pour vocation d'intervenir dans les domaines des économies d'énergie, de l'efficacité énergétique et du développement des énergies renouvelables.

L'équipe pluridisciplinaire du CAUE et de l'Agence de l'énergie réunit des compétences et des expertises variées, afin de concilier au mieux qualité architecturale et urbaine et problématiques environnementales.

Le pôle Agence de l'énergie

Porté par le CAUE, le pôle Agence de l'énergie fait partie du réseau régional des structures de conseil France Rénov' mis en oeuvre par l'ADEME et animé par le Conseil Régional d'Île-de-France, la Fédération Métropolitaine des Agences Locales de l'Énergie et du Climat et ses structures associées, mais aussi en partenariat avec les collectivités locales.

Il a pour mission d'encourager à réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre, notamment celles liées à la conception et à l'usage des bâtiments ou encore aux déplacements.

Financement

Le CAUE est principalement financé par la Taxe d'Aménagement dont un pourcentage lui est reversé par le Conseil départemental.

Les ressources de l'Agence de l'énergie du Val-de-Marne proviennent de :

- L'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie)
 - La Métropole du Grand Paris
 - Le Conseil régional d'Île-de-France
 - Le Conseil départemental du Val-de-Marne.
- L'Agence de l'énergie est, à ce titre, partenaire du Plan Climat Énergie du Val-de-Marne.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Présidente

Mme Sabine PATOUX, Conseillère municipale au Plessis-Trévisé, Conseillère départementale du Val-de-Marne.

Vice-Président

M. Samuel BESNARD, Adjoint au Maire de Cachan, Délégué au développement urbain et métropolitain, aux grands projets et aux espaces publics, Conseiller départemental du Val-de-Marne.

Représentants de l'État - membres de droit

Mme Nathalie BARRY, Architecte des Bâtiments de France.

Mme Anne-Marie BAZZO, Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale du Val-de-Marne.

M. Benjamin BEAUSSANT, Directeur Régional et Interdépartemental de l'Alimentation, des l'Agriculture et des Forêts.

Mme Julie TISSOT, Directrice de l'Unité Départementale du Val-de-Marne, Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement de l'Aménagement et des Transports d'Île-de-France.

Représentants des collectivités territoriales - désignés par le Conseil départemental

M. Jean-Pierre BARNAUD, Maire de Chennevières-sur-Marne, Conseiller départemental du Val-de-Marne.

M. Jacques-Alain BENISTI, Maire de Villiers-sur-Marne, Conseiller départemental du Val-de-Marne.

M. Christian FAUTRÉ, Conseiller municipal à Champigny-sur-Marne.

M. Tonino PANETTA, Maire de Choisy-le-Roi, Conseiller départemental du Val-de-Marne.

Représentants des professions concernées - désignés par le préfet

M. Fadi HABIB, Union des Architectes du Val-de-Marne.

Mme Anne LABROILLE, Conseil Régional de l'Ordre des Architectes d'Île-de-France.

M. Jean-Marc L'ANTON, Fédération Française du Paysage.

M. Edouard MAGDZIAK, Fédération Française du Bâtiment du Grand Paris.

Personnes qualifiées - désignées par le préfet

Mme Corinne LARRUE, Directrice de l'École d'Urbanisme de Paris.

Mme Anne MAÏKOVSKY, Directrice territoriale de « Grand Paris Seine Amont » à Grand Paris Aménagement.

Membres élus par l'Assemblée générale

Mme Anne-Marie BOURDINAUD, Adjointe au Maire de Sucy-en-Brie, Conseillère territoriale.

M. Philippe DUBUS, Adjoint au Maire de Champigny-sur-Marne.

Mme Hélène LE GALL, Directrice de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement du Val-de-Marne (ADIL).

Mme Yannick PIAU, Présidente honoraire du CAUE du Val-de-Marne.

Mme Hélène SALLET_LAVOREL, Directrice du Comité Départemental du Tourisme du Val-de-Marne.

Mme Sylvie SIMON-DECK, Adjointe au Maire de Créteil.

Représentant du personnel

Mme Nathalie LUZURIER, Assistante de direction, CAUE du Val-de-Marne.

L'ÉQUIPE EN 2022

DIRECTION



Laëtitia GRIGY,
Directrice du CAUE du Val-de-Marne
Architecte - Urbaniste

ADMINISTRATION / COMMUNICATION / DOCUMENTATION



Laetitia BONNEFOY
Documentaliste /
Chargée de mission



Sabrina JABEUR
Secrétaire
administrative



Nathalie LUZURIER
Assistante de
direction



Chrystelle MANIER
Chargée de
communication



Violaine PÉCOT
Chargée de
communication

ARCHITECTURE/ URBANISME / PAYSAGE



Typhanie BRICO-DEROIN
Architecte



Anouk CHEVRIN
Architecte



Fabienne CLABAUT
Urbaniste



Sabrina KARA
Architecte



Hugo LE GOFF
Paysagiste



Franca MALSERVISI
Architecte



Gabrielle MATET
Architecte



Julie-Amadéa PLURIEL
Paysagiste



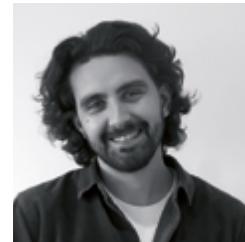
Emmanuel PUJO
Architecte



Sophie TESSANDIER
Architecte



Patrick URBAIN
Architecte



Julien VERRIER
Écologue

PÔLE AGENCE DE L'ÉNERGIE



Richard WISSLER,
Responsable de l'Agence de l'énergie
Architecte



Komi AHALI
Conseiller France Rénov'



Camille LAURENT
Conseillère France Rénov'



Anaïs LLULL
Conseillère France Rénov'



Karine MANTEY
Conseillère France Rénov'



Minnetta MCADAMS
Conseillère France Rénov'



Odile PÉCHEUX
Architecte
Conseillère France Rénov'



Carine PILLET
Conseillère France Rénov'



Gwendoline TURPIN
Architecte
Conseillère France Rénov'

COLLABORATEURS EXTÉRIEURS EN RENFORT D'ÉQUIPE

Architectes

Rolla CHERFANE, architecte
Raphaëlle SAINT-PIERRE, architecte
Jean-Michel PAYET, architecte
Anne-Marie MONIER, architecte
Charline ROLLET, architecte

Dispositif « Cours Oasis »

Nassera AMIOUR, paysagiste
Élodie COTTARD, paysagiste
Alter Bâtir / Fabien DECOUCUT, paysagiste
Atelier KOSMES / COOPANAME / Mélissandre PHAN et Toumi OMRANE, paysagistes
Hector MORIC, paysagiste
Camille SAVAGE, paysagiste

Ateliers « Un jardin dans ma main » (et EDP)

Nawel BENNACEF, paysagiste
Hermeline CARPENTIER, paysagiste & scénographe
Élise CASSAGNABERE, paysagiste
Sarah GHEMRAOUI, paysagiste
Titouan LAMPE, paysagiste
Atelier KOSMES / COOPANAME / Mélissandre PHAN et Toumi OMRANE, paysagistes
Sophie REGAL, paysagiste
Rouler sa bosse, association «Des cris des villes»

Ateliers périscolaires (RATP et EDP)

Bojana ADJI MITREVSKA, architecte
Maria LAZARIDOU, architecte

Autres domaines

Laura ABRIL, professeure de danse, est intervenue avec **Élodie COTTARD** pour les « Cours Oasis ».
Arthur BONIFAY, graphiste
Hélène KERDRAON, étudiante en architecture, chargée de mission
Mazargues production, aide conception webinaire
POZE, réalisation de films
Marie REMIZE, designer graphiste
Simon VAILLANT, historien de l'architecture, guide-conférencier
Amel ZIDNA, étudiante en architecture, chargée de mission

Stagiaires

Charlotte MUTEL, diplômé d'État de paysagiste
Thierry PRULLER, chef de projet en rénovation énergétique

Élèves de 3^{ème} :

Priscilla ANDRIANTSOA
Anaïs BARON
Anaële GOIN
Cyprien MONTASTIER
Elisa TRAN



Un outil
commun :
L'Annexe
du CAUE 94

Un outil de sensibilisation multifonctionnel, mobile et autonome en énergie

Pour répondre aux besoins de proximité et de visibilité dans notre département, Le CAUE du Val-de-Marne a inauguré en juillet 2021 l'Annexe du CAUE 94, lieu de rencontre et de diffusion d'informations.

Le CAUE du Val-de-Marne met à disposition des communes et des territoires son « Annexe », conçue comme un outil mobile de conseil, d'animation et de sensibilisation.

Son architecture singulière en fait un signal dans l'espace public. Outil flexible de médiation pour parler d'architecture, de rénovation, de patrimoine, de performance énergétique du logement, de paysagisme, d'urbanisme et d'environnement, l'Annexe peut être utilisée pour tous nos événements.

Conçue comme un kiosque aux équipements multifonctionnels, l'Annexe est remorquable et transportable dans tous les lieux, intérieurs et extérieurs accessibles.

Modulable, elle est composée de vitrines, de supports de documentation, d'un écran intégré, d'une table et d'éléments de mobilier extérieur pouvant être agencés différemment afin de l'utiliser lors d'événements et d'animations variés, pour des périodes allant d'une demi-journée à plusieurs jours.

Dotée de panneaux photovoltaïques et d'une centrale énergétique intégrée, l'Annexe du CAUE 94 peut être autonome en énergie.

9 utilisations de l'Annexe en 2022

Différentes animations peuvent être mises en place autour de l'Annexe du CAUE, telles que :

- Des permanences de conseil aux particuliers.
- Des micro-conférences sur diverses thématiques.
- Des animations pour le jeune public (dans un cadre scolaire, périscolaire ou libre).

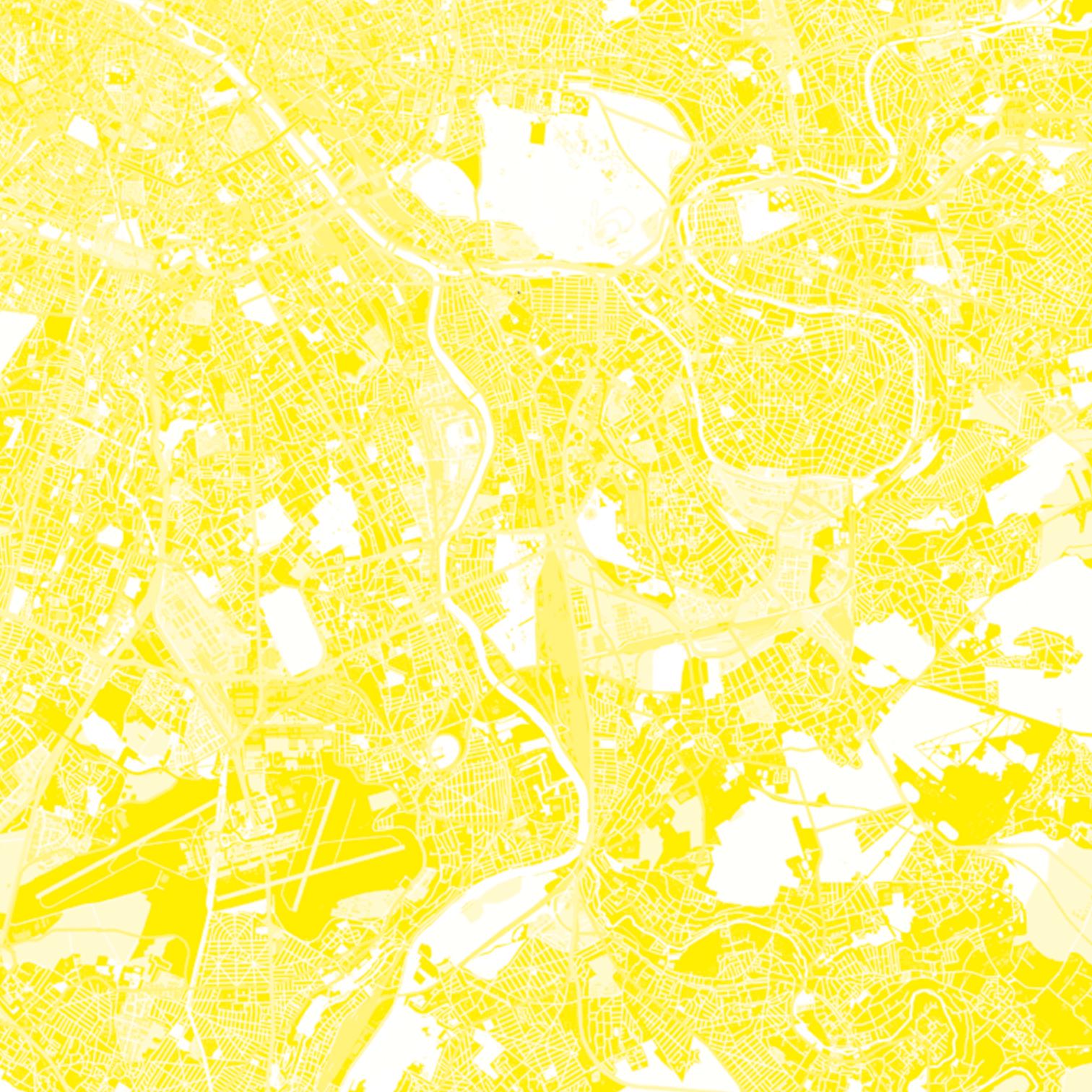
Le programme d'animations est élaboré sur mesure, au cas par cas, selon les besoins et le site d'accueil.

En 2022, l'Annexe du CAUE 94 a été utilisée comme :

- Point d'accueil et d'information pour des balades urbaines.
- Lieu de conseil et de sensibilisation sur les thématiques de la rénovation énergétique, de l'architecture et du paysage.
- Support d'ateliers de sensibilisation aux éco-gestes et à la rénovation énergétique.
- Support pédagogique pour une réunion du réseau ACTIFS (le réseau des Acteurs du Climat et de la Transition énergétique dans une Île-de-France Solidaire) à destination des conseillers France Rénov' d'Île-de-France.









PÔLE ARCHITECTURE, URBANISME, ENVIRONNEMENT, PAYSAGE

- 18** Sensibilisation et conseils
aux porteurs de projets
- 22** Accompagnement des
professionnels et des collectivités
- 34** Information des professionnels
et des collectivités
- 42** Formation des professionnels
et des collectivités
- 50** Sensibilisation jeune public
- 58** Sensibilisation grand public

**Sensibilisation
et conseils
aux porteurs
de projets**



Quelques chiffres

2824
conseils
en architecture



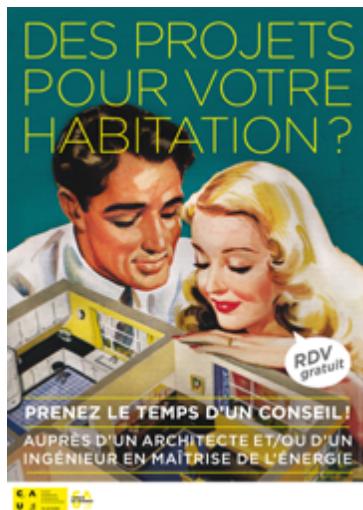
140
participants
à nos ateliers



49
candidatures

reçues pour
la 2^{nde} édition
du Palmarès

Autres actions 2022



Conseil aux particuliers par le CAUE du Val-de-Marne et l'Agence de l'énergie

À la demande des municipalités et pour leurs administrés, des permanences d'architectes conseillers et/ou d'ingénieurs en maîtrise de l'énergie du CAUE se tiennent une ou plusieurs fois par mois dans différentes communes du Val-de-Marne. Lorsque ce service ne peut être assuré dans la municipalité, les particuliers sont reçus dans nos locaux, à Maisons-Alfort.

« ... Le CAUE fournit aux personnes qui désirent construire les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural, sans toutefois se charger de la maîtrise d'œuvre... »

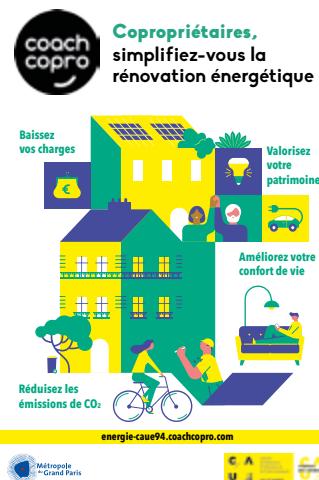
Loi du 3 janvier 1977,
article 7 alinéa 3.

Conseil aux copropriétés Plateforme CoachCopro®

En 2016, le CAUE 94 et son Agence de l'énergie ont lancé, sur les territoires dont ils ont la charge, la plateforme CoachCopro créée par l'Agence Parisienne du Climat. Cette plateforme web est un service gratuit et indépendant dédié à la rénovation énergétique des copropriétés et qui permet de les accompagner tout au long de leur projet. Les copropriétaires

peuvent accéder à différents documents ainsi qu'à un accompagnement (en ligne par téléphone ou lors de rendez-vous) proposé par un binôme composé d'un architecte et d'un ingénieur en maîtrise de l'énergie.

Elle comptabilise au 31/12/2022 361 copropriétés adhérentes, dont 174 inscriptions dans l'année.





La Pause Réno

La Pause Réno est un cycle de webinaires thématiques de 45 minutes, dont l'objectif est d'accompagner les particuliers dans leur projet d'amélioration de leur logement mais également de faire découvrir des solutions architecturales, des techniques et des matériaux adaptés à chaque situation.

En 2022, sept rendez-vous ont été proposés. 119 personnes, soit 17 personnes par webinaire, y ont participé, ce qui correspond à une hausse de la fréquentation.



La Fabrique à projets

Ce cycle est un format d'atelier en petit groupe créé pour accompagner les particuliers dans leur projet.

L'atelier est l'occasion de croiser les expériences des uns pour nourrir la réflexion des autres. De la définition des besoins aux démarches administratives, du choix des matériaux en passant par la lecture des devis, les conseillers du CAUE 94 et de son Agence de l'énergie répondent aux questions et accompagnent les particuliers dans la définition de leur projet.

Trois ateliers ont été organisés en 2022.



Palmarès « Architectures habitées » – 2nde édition

Le CAUE du Val-de-Marne accompagne et encourage la qualité de la production d'habitat individuel à travers ses missions de conseil, de sensibilisation et de formation.

Fort de la réussite de la 1^{ère} édition du Palmarès « Architectures habitées », le CAUE 94 a souhaité organiser une seconde édition orientée vers l'habitat individuel et ouverte à la restructuration d'appartement. Les candidatures ont été déposées entre le 1er septembre et le 26 octobre 2022.

A yellow-tinted map of a city street grid, showing a dense network of roads and buildings.

**Accompagnement
des professionnels
et des collectivités**



Quelques chiffres

7 dans **6**
« Cours Oasis » communes
livrées



560
bâtiments
identifiés

dans le cadre de
l'inventaire du patrimoine
de Choisy-le-Roi

LE DISPOSITIF « COURS OASIS »

Face à la réalité du changement climatique, la végétalisation et la désimperméabilisation des cours d'école apportent la fraîcheur nécessaire et améliorent le bien-être des enfants.

Les missions dans les écoles suivies depuis 2021 ont pris fin. Dans les cours livrées après les vacances d'été, des ateliers participatifs ont été répartis entre l'automne 2022 et le printemps 2023 à Vincennes, Cachan, Arcueil, Bry-sur-Marne, Choisy-le-Roi et Joinville-le-Pont.

Trois concertations ont été menées avec les enfants et les équipes pédagogiques entre septembre et décembre 2022, une à l'élémentaire Eugène Voisin de Joinville-le-Pont et deux dans l'école maternelle et l'école élémentaire de Noisau.

Deux visites, particulièrement pertinentes en ce qui concerne la gestion des eaux pluviales associées à des usages récréatifs pour les enfants, ont été faites dans les « cours vivantes » de Choisy-le-Roi. D'autres visites sont prévues pour 2023.

Ateliers participatifs

Lors des ateliers participatifs, les enfants partagent leurs observations et impressions, qu'elles soient positives ou négatives, sur leurs usages et les moments vécus dans la cour. De plus, leur participation directe à l'aménagement par le biais d'ateliers de plantations renforce l'appropriation qu'ils se font de cet espace.

Lors des échanges émergent les besoins des usagers et leurs retours sur les transformations de la cour. Dans certains établissements scolaires, on ressent le besoin d'informer l'ensemble de l'école sur les aménagements manquants et à venir dans la cour. Mais aussi et surtout, il y a le besoin de formuler des « règles de vies » liées à l'utilisation de ce nouvel espace pour former chaque usager à respecter et entretenir sa cour d'école.

Attentes du CAUE

Les attentes du CAUE concernant les porteurs de projets sont dorénavant inscrites dans les conventions. Les études préalables au projet sont nécessaires. L'étude sur la pollution des sols a notamment un place primordiale. En effet, elle permet de ne pas prédéterminer un usage (ouverture des sols, potager...) avant de savoir si un risque de contamination des usagers et des milieux est possible.

Une maîtrise d'œuvre extérieure par un paysagiste diplômé d'État ou une équipe pluridisciplinaire selon la complexité du projet (agence de paysagisme, bureau d'étude VRD, écologue, architecte...), nous paraît indispensable. Dans certains cas où

« Les enfants n'ayant pas forcément conscience que la cour s'inscrit dans un processus de fabrication, le but (des ateliers participatifs) était de les sensibiliser aux futures évolutions spatiales et usuelles qui vont s'opérer dans ce nouvel écrin. »

Fabien Decoucut, paysagiste
chargé de mission CAUE
à l'école Passeleu Libération, Vincennes.



la maîtrise d'œuvre est faite en interne, on peut observer des lacunes dans les aménagements réalisés. Les principes même du projet, comme la gestion des eaux pluviales, peuvent alors en pâtir.

D'autre part, l'accompagnement à la ville s'étire maintenant sur une année et demi et permet au CAUE de veiller à la cohérence entre ce qui a été dit en concertation et lors de la phase de maîtrise d'œuvre. Pour les personnes ayant participé à la concertation, c'est un gage de confiance qui permet de s'investir plus amplement dans le projet inclusif.

Concertation

Dans ce dispositif de co-conception, les usagers de la cour - appelés « maîtrise d'usage » - sont pleinement intégrés au projet. L'enfant devient ainsi actif dans le processus de transformation de la ville. La concertation est une autre idée de l'urbanisme où professionnels de l'aménagement et usagers peuvent échanger et être entendus autour d'un projet. Elle permet d'inclure les usagers à la table du projet. Le paysagiste devient un intermédiaire entre les citoyens et la maîtrise d'ouvrage et révèle les connaissances et les aspirations locales.



Il s'agit de prendre en compte l'expérience, le vécu, la qualité d'usage des premiers utilisateurs des cours de récréation que sont les élèves et plus largement l'ensemble de la communauté éducative. Il est indispensable de les inclure pleinement dans la démarche de projet, et ce dès la conception des nouveaux aménagements.

Blocages

Malgré un essor du dispositif d'accompagnement dans le département, certains blocages persistent quant aux fonctions de base de la cour d'école. Jusqu'à aujourd'hui, les grandes surfaces bitumées étaient destinées à la surveillance, la sécurité et la propreté. Or la Cour Oasis, ou cour vivante, est aujourd'hui pensée pour et par ses premiers usagers, les enfants.

La propreté et la facilité d'entretien de la cour restent des questions récurrentes dans les villes et les écoles. Cela implique d'accompagner les services d'entretien dans les changements de gestion afin d'encourager leur adaptation.

Retours d'expériences

Les enfants abordent le temps de récréation plus sereinement qu'avant la transformation de la cour. Les jeux sont moins survoltés, moins frénétiques : l'agitation nerveuse de la récréation laisse place à la coopération entre enfants.

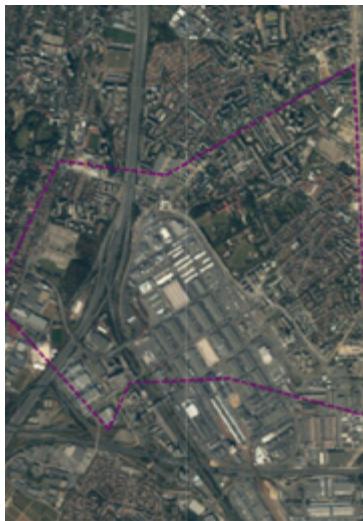
La transformation des cours tend à créer des cours plus inclusives : l'usage de la cour se fait de manière collective et partagée. Les filles jouent avec les



garçons, et les petits jouent avec les grands (cela est lié notamment à la réduction de la surface ou à la disparition du terrain de foot).

Globalement, les écoles rapportent que les nouvelles cours réduisent le nombre d'accidents. La surface plane du bitume pousse les enfants à ne pas faire attention à leurs mouvements, à ne pas se préoccuper du sol. Les variations de la topographie et des matériaux au sol apprennent aux enfants la confrontation au risque et la motricité libre.

Autres actions 2022



Chevilly-Larue : Charte qualité construction et préservation

La ville de Chevilly-Larue a sollicité l'accompagnement du CAUE dans la rédaction d'une « charte promoteur ». Ce document de référence devrait permettre de maintenir l'équilibre des différents tissus bâtis de la commune, qui sera prochainement desservie par le prolongement de la ligne 14 du métro. L'objectif principal de cette « charte qualité construction et préservation » :

protéger les îlots de fraîcheur, et assurer une haute qualité constructive, environnementale et spatiale aux projets immobiliers de logements collectifs.

Elle vise aussi à rendre ces projets plus participatifs grâce à une réflexion menée conjointement par tous les acteurs du cadre de vie dès les prémices d'une potentielle future opération immobilière.

Mise à jour de l'inventaire du patrimoine à Choisy-le-Roi

La ville de Choisy-le-Roi a souhaité mettre à jour son inventaire du patrimoine, et a donc fait appel au CAUE qui avait déjà réalisé un diagnostic patrimonial il y a plusieurs années. Grâce à plusieurs journées d'arpentage dans toutes les rues de la ville entre mai et juillet 2022, le CAUE a réalisé un repérage exhaustif de tout le patrimoine remarquable ou intéressant de la commune : vestiges du château royal,

bourg ancien du XVIII^{ème} siècle, industries du XIX^{ème}, maisons de villégiature ou ouvrières, et patrimoine de la seconde moitié du XX^{ème} siècle. Il s'agit d'un tissu riche et typique de la banlieue parisienne qu'il est important de préserver. Face à l'évolution rapide du territoire, les bâtiments et ensembles emblématiques sont désormais soumis à une attention architecturale particulière et ne peuvent être démolis.





Démarche « biodiversité + » portée par les CAUE d'Île-de-France

En 2022 s'est achevée la démarche « Biodiversité + », portée par les CAUE d'Île-de-France depuis 2017. Les principaux enseignements et outils issus de cette démarche sont synthétisés dans une publication intitulée « La Biodiversité, une question de valeurs ». Les CAUE ont eu à cœur de poursuivre le dialogue, valeur-clé de la démarche, en organisant un séminaire, avec trois personnalités engagées dans l'écologie et les changements de pratiques.



Inventaire du patrimoine pour le PLU de Villiers-sur-Marne

Le Territoire Paris Est Marne & Bois est engagé dans l'élaboration d'un Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi). Pour accompagner la ville de Villiers-sur-Marne sur le volet protection des bâtiments remarquables, le territoire a sollicité le CAUE du Val-de-Marne. Sur la base d'une liste d'éléments bâtis fournie par les services de la ville, le CAUE a identifié la période et le type de construction, défini six catégories typologiques et proposé quelques protections complémentaires.



Suivi de l'élaboration du PLUi Paris Est Marne & Bois

Le CAUE 94 a poursuivi sa participation aux ateliers et aux réunions de présentation du PLUi de Paris Est Marne & Bois tout au long de l'année 2022.

Dans la continuité de ses actions en faveur de l'environnement, des sujets tels que la biodiversité, les paysages de l'eau ou encore le patrimoine ordinaire et remarquable ont été mis en avant dans les contributions écrites et les interventions orales du CAUE.

Autres actions 2022



Commission régionale du patrimoine et de l'architecture (CRPA)

Cette commission est consultée en matière de création, de gestion et de suivi de servitudes d'utilité publique et de documents d'urbanisme institués dans un but de protection, de conservation et de mise en valeur du patrimoine culturel.

Dans le cadre de ses missions d'expertise, le CAUE 94 est membre de la CRPA, deuxième section : projets architecturaux et travaux sur immeubles (parmi les membres nommés par arrêté du Préfet de région pour une durée de cinq ans).



Commission locale d'amélioration de l'habitat (CLAH)

Les décisions d'attribution des aides en faveur de l'habitat privé, octroyées par l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), sont prises par le délégué de l'ANAH dans le département ou son représentant après avis de la commission locale d'amélioration de l'habitat (CLAH).

Le CAUE 94 est membre siégeant à cette commission en tant que personne compétente en matière d'habitat. Huit à dix commissions se tiennent chaque année dans le département.



Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC)

Les commissions départementales d'aménagement commercial (CDAC) se prononcent sur les projets soumis à autorisation d'exploitation commerciale. Conformément à l'article L.751-2 du Code du Commerce, chaque CDAC est composée de 7 élus, dont le maire de la commune d'implantation, et de 4 personnes qualifiées en matière de consommation, de protection des consommateurs, de développement durable et d'aménagement du territoire.



Commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS)

La commission départementale de la Nature, des Paysages et des Sites du Val-de-Marne, présidée par le Préfet ou son représentant, se réunit en formation spécialisée (conformément à l'arrêté préfectoral n°2014/7632 du 1^{er} décembre 2014).

Pour la formation dite « des Sites et des Paysages », le CAUE 94 est membre siégeant au titre des personnes compétentes en matière d'aménagement d'urbanisme, de paysage, d'architecture et d'environnement.



Commission locale de l'eau du Sage Marne- Confluence (CLE)

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau est coordonné par le Préfet, qui fixe par arrêté la composition de la Commission locale de l'eau (CLE).

Le CAUE du Val-de-Marne est membre de cette commission dans le collège des associations concernées et compétentes dans le domaine de l'aménagement, du paysage et de l'environnement.



Revue de projets DRIEA - UD 94

Depuis quelques années, le CAUE 94 participe à une revue mensuelle organisée par les services de l'État.

Celle-ci permet de regrouper, le temps d'une matinée, architecte conseil de l'État, paysagiste conseil de l'État, ABF, différents services de la DRIEA, le Syndicat de gestion de rivières (Marne Vive et bassin versant de la Bièvre) et le CAUE. Ce temps d'échanges permet à la fois de partager les projets en cours, de les soumettre à discussion mais aussi d'identifier les enjeux importants pour le territoire et son évolution.

Autres actions 2022

Jury de concours - Syndicat mixte des parcs du Tremblay et de Choisy Paris Val-de-Marne

Le CAUE 94 a participé au jury de concours dans le cadre d'un plan pluriannuel d'investissement et de développement du Syndicat Mixte des Parcs du Tremblay et Choisy Paris Val-de-Marne. L'équipement, à réhabiliter, qui est le bâtiment principal de la Base nautique du site de Choisy-le-Roi, bénéficie d'une implantation exceptionnelle. Le jury a été soucieux de la qualité de la réhabilitation et de l'insertion du projet dans son environnement.



Jury de concours - École des Cantoux à Ormesson-sur-Marne, construction neuve

Le CAUE 94 a participé au jury de concours de maîtrise d'œuvre pour la construction de l'école des Cantoux, à Ormesson. Ce nouvel équipement a vocation à animer un nouveau quartier, notamment en constituant un point de repère, tout en faisant preuve d'exemplarité en termes d'écologie. Une grande attention a été portée par les membres du jury à la fonctionnalité des espaces, à la qualité des matériaux employés et à l'insertion urbaine dans un tissu en transition.



Jury de concours - Restructuration du Centre culturel et sportif Georges Pompidou, à Vincennes

La ville de Vincennes mène une opération de restructuration de l'ensemble du centre culturel et sportif Georges Pompidou. Construit en 1976, dans le cadre d'un aménagement urbain global, ce complexe situé en centre-ville est un équipement majeur de la commune de Vincennes. Il comprend de nombreuses salles permettant d'offrir des activités variées à la population. Une étude de faisabilité a été menée pour aider à la décision et déterminer un scénario d'aménagement.





Jury de concours - Extension de l'École Jean-Jacques Gressier, à Joinville-le-Pont

Le CAUE 94 a participé au jury de concours de maîtrise d'œuvre pour l'extension de l'école Jean-Jacques Gressier de Joinville-le-Pont. Le jury a été soucieux de l'insertion du projet dans le tissu pavillonnaire environnant et de sa capacité à dialoguer avec l'architecture de l'école existante.



Jury de concours - Logements à Ormesson-sur-Marne

Le CAUE 94 a pris part au jury de concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un ensemble de logements à Ormesson-sur-Marne. Aux lisières d'un tissu pavillonnaire et d'une ZAC en cours d'étude, l'enjeu du projet réside dans sa capacité à faire du lien et à s'inscrire dans une « frange urbaine ». L'habitabilité des logements ainsi que leur typologie (individuels ou collectifs) a également été un sujet d'évaluation majeur dans le choix de l'équipe lauréate.



Jury de concours - Extension de l'École primaire du Parangon, à Joinville-le-Pont

Le CAUE 94 a été sollicité pour faire partie du jury de concours de maîtrise d'œuvre pour l'extension de l'école Parangon à Joinville-le-Pont. Équipement situé à l'entrée de la ville, aux abords du square et du château du Parangon, l'extension doit répondre à de multiples enjeux urbains, fonctionnels et environnementaux.

**Information
des professionnels
et des collectivités**



Quelques chiffres

7

*COUPS DE
PROJECTEUR*

&

158

participants

74

opérations analysées à ce jour
dans l'Observatoire de la
qualité architecturale
du logement

LE CAUE DU VAL-DE-MARNE S'ENGAGE POUR LA BIODIVERSITÉ

Face au changement climatique, les villes déploient des stratégies d'adaptation et d'atténuation. Celles-ci intègrent de plus en plus la nécessité de concilier urbanisation, biodiversité et continuités écologiques. En réponse à ces besoins, le CAUE sensibilise tous les publics et travaille sur des problématiques variées, du massif forestier à la reconquête de la biodiversité ordinaire en ville.

Le CAUE porte les enjeux liés à la biodiversité, et ce à toutes les échelles, à commencer par celle du grand paysage. Les missions de conseil auprès de la co-maitrise d'ouvrage de l'Atlas des paysages du Val-de-Marne (Paris Est Marne & Bois, Grand Paris Sud-Est Avenir, Grand-Orly Seine Bièvre, Département du Val-de-Marne, Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports du Val-de-Marne) se sont traduites par la relecture des documents, la participation aux réunions et l'animation d'un atelier sur les entités paysagères « Plateau de Longboyau » et « Vallée de la Bièvre ». À destination des agents et des élus, l'atelier est un moment d'échanges et de débats sur les enjeux identifiés dans l'Atlas. Les trames écologiques y figurent en bonne place.

Le massif forestier de l'Arc boisé s'est doté en 2021 d'une quatrième version de sa Charte. Son programme d'actions prévoit l'expansion de la forêt en ville, de façon à mettre en valeur l'identité forestière des communes et développer des continuités écologiques. Le CAUE y contribue en coordonnant un groupe de travail depuis 2022.

Deux actions le concernent directement :

- Élaborer un guide de végétalisation urbaine pour les collectivités et accompagner les équipes dans les changements de pratiques ;
- Sensibiliser le grand public pour un traitement adapté des jardins privés situés en lisière de forêt.

En appui auprès du CEREMA et de la DRIEAT, le CAUE participe également à la valorisation du guide « Comment mieux intégrer les lisières urbaines dans la planification ? ». Le document donne des clés aux collectivités de l'Arc boisé pour mieux tenir compte des enjeux écologiques et paysagers des lisières forestières dans leurs documents d'urbanisme en vigueur ou en cours d'élaboration. Un atelier de mise en situation a eu lieu à la fin de l'année pour présenter le guide et familiariser les acteurs du territoire à ce nouvel outil.

À l'échelle locale, le CAUE conseille et accompagne les communes dans leurs projets de désimperméabilisation et de végétalisation. L'engouement pour les cimetières végétalisés montre qu'il est possible de transformer des espaces contraints et à forte charge symbolique.





Le CAUE a ainsi travaillé avec les villes de Sucy-en-Brie et de Bry-sur-Marne pour repenser la place de leur cimetière dans les déplacements quotidiens, les usages et le réseau de trames écologiques. Ces préconisations sont rassemblées dans des livrets de recommandations.

Un travail d'information et de sensibilisation a été mené en parallèle avec les visites commentées de réalisations au Plessis-Tréville et à Noisy-le-Grand (93). Elles ont permis de présenter des opérations extrêmement variées à des élus et des techniciens : la végétalisation d'un cimetière existant et deux extensions, dont l'une dans un terrain en forte pente et parcouru par une source. Chacun des projets montre une adaptation à des enjeux écologiques et urbains prégnants : arrêt des produits phytosanitaires, gestion alternative de l'eau, lutte contre les îlots de chaleur urbains, reconquête de la biodiversité ordinaire.

Pour encourager cette dynamique dans toutes les communes, un « Atlas des cimetières vivants du Val-de-Marne » a par ailleurs été élaboré au cours de l'année 2022. Il propose de décrire et de classer les cimetières du département par typologies, et de donner des orientations d'aménagement et de végétalisation. Sa parution est prévue pour 2023.

D'autres espaces ont fait l'objet de réflexions quant à leur végétalisation, notamment dans le cadre de l'Appel à Projets « Renaissance végétale » de Grand Paris Sud-Est Avenir. Lancé en 2021, il s'inscrit dans

le Plan Climat Air Energie Territorial et vise à mettre en œuvre l'action 18 « Affirmer la place du végétal en ville », qui prévoit notamment la plantation de 200 000 arbres à l'horizon 2024.

Les objectifs poursuivis sont multiples et croisent des enjeux écologiques et sociaux : augmentation de la part de végétation sur le territoire, sensibilisation des villes et des habitants aux îlots de chaleur urbains et à la biodiversité, évolution des pratiques de gestion des espaces verts et renforcement de l'appropriation sociale des espaces investis. À cela s'ajoute une dimension artistique et participative qui s'appuie sur l'accompagnement par une photographe et une démarche de concertation avec les habitants et les usagers.

La commune de Noiseau a bénéficié d'un accompagnement centré sur le réaménagement du parvis de l'Hôtel de Ville. La concertation a été menée à Noiseau avec différents groupes d'habitants. À partir de ces échanges, une note de recommandations a été produite pour être remise à la ville. Une exposition photographique a retracé la démarche de concertation. Pour préparer la photographe, le CAUE a animé plusieurs visites sur les thèmes de l'histoire de l'urbanisation, du paysage et de l'écologie.

Autres actions 2022



effinergie
Patrimoine
Expérimental

Coups de PROjecteur – Information et formation des professionnels

Le CAUE du Val-de-Marne et son pôle Agence de l'énergie proposent chaque mois une sélection de visites de réalisations architecturales, urbaines, paysagères, d'expositions, de conférences ou de tables rondes. Ces rencontres entre professionnels visent à donner aux acteurs de l'aménagement la possibilité de nourrir leur réflexion, dans un contexte qui n'a de cesse d'évoluer et où les questions énergétiques deviennent cruciales.

Cycle sur les Cours Oasis et la gestion de l'eau. Avec les CAUE 77, 93 et le Syndicat Marne Vive.

Le cycle « L'eau pluviale, une ressource pour nos villes » a débuté en 2022 avec un webinaire rassemblant plus d'une centaine de participants. Cette rencontre a permis d'expliquer le principe des cours Oasis et leur rôle dans la mise en place d'une gestion de l'eau alternative ainsi que les spécificités de l'accompagnement CAUE / Syndicat Marne Vive. Des retours d'expériences dans des collèges et des écoles de Seine-Saint-Denis ont illustré les propos.

Effinergie Patrimoine

Depuis fin 2019, l'association Effinergie travaille à la création d'un label pour les édifices protégés monuments historiques et tous les bâtiments présentant un caractère patrimonial. L'objectif est de concilier la préservation du bâti d'intérêt patrimonial avec les exigences d'amélioration du fonctionnement énergétique et de réhabilitation durable. Le CAUE du Val-de-Marne participe à la phase d'expérimentation et siège à la Commission Effinergie Patrimoine, aux côtés de la FNCAUE et du CAUE de la Charente.



Observatoire de la qualité architecturale du logement - Action en partenariat avec la DRAC Île-de-France

Outil évolutif de ressources partagées, cet Observatoire a été créé à l'échelle régionale, en partenariat avec la Direction régionale des affaires culturelles, Unité départementale de l'architecture et du patrimoine. Entre fiches de retours d'expériences sur des projets significatifs, entretiens de professionnels et visites, cette action contribue depuis trois années aux réflexions sur la réhabilitation du bâti résidentiel existant.



Rencontre « Le sol, son artificialisation, l'objectif ZAN »

Cette rencontre organisée dans le cadre du Réseau départemental de la Transition écologique et énergétique du Val-de-Marne, en partenariat avec l'Institut Paris Région et les services de l'État, a permis de présenter l'objectif Zéro Artificialisation Nette, ses outils de mesure et de diagnostic, et d'en clarifier les notions-clés. Après une matinée de présentations en salle, les participants ont pu visiter l'exposition « +2°C ? Les Val-de-Marnais, le climat et l'environnement » aux Archives départementales.



Conférence « Protéger l'arbre en milieu urbain »

Lors de la demi-journée de présentation départementale du plan 50 000 arbres aux collectivités du Val-de-Marne, le CAUE 94, en partenariat avec le CAUE 77, est intervenu sous la forme d'une conférence-débat traitant de la protection des arbres en milieu urbain. Ce fut l'occasion de présenter des principes juridiques et concrets d'aménagement et de gestion qui contribuent à la préservation, la durabilité et au renforcement des arbres et de leur cortège faunistique, floristique et écosystémique.

**Formation des
professionnels
et des collectivités**



Quelques chiffres



40

conseillers
France Rénov'

formés à la
qualité architecturale

6

stages de

formation continue

pour

171

enseignants

LA QUALITÉ ARCHITECTURALE DANS LE PROJET DE RÉNOVATION

La Métropole du Grand Paris fait appel aux CAUE franciliens pour la formation de ses conseillers en maîtrise de l'énergie.

L'objectif : mieux appréhender la qualité architecturale dans le projet de rénovation énergétique. Des sessions de deux jours qui sont amenées à être reconduites.

Les CAUE d'Île-de-France forment Les conseillers France Renov'

« Renforcer notre culture architecturale pour mieux accompagner la rénovation énergétique » : voici la demande telle qu'elle a été formulée aux CAUE 94, 92, 93 et 75 par les Agences locales de l'énergie et du climat (ALEC) de la Métropole du Grand Paris.

Les conseillers en maîtrise de l'énergie souhaitent bénéficier d'une formation courte adaptée à leur emploi du temps, qui puisse leur donner des clés de compréhension et d'analyse de la qualité architecturale dans les projets de réhabilitation. Les équipes des CAUE ont proposé un programme de deux jours, tourné vers les thématiques que rencontrent quotidiennement les conseillers : observer l'existant, en identifier les spécificités, accompagner les arbitrages nécessaires et pouvoir convaincre divers acteurs de la pertinence d'un projet.

Lutter contre la surconsommation énergétique du parc bâti et réhabiliter l'existant sont des urgences absolues pour réduire drastiquement

les émissions de gaz à effet de serre liées à la production d'énergie de chauffage (qui représente aujourd'hui le deuxième secteur le plus émetteur en France) et limiter la consommation des ressources. Toutefois, cette urgence ne peut être un argument pour faire passer la valeur architecturale et patrimoniale des bâtiments existants au second plan. Les CAUE ont donc insisté, durant cette formation, sur l'importance des diagnostics globaux (architectural, technique et d'usage) avant tous travaux, et l'intérêt qu'ils représentent pour justifier et défendre un projet de rénovation auprès de tous les acteurs impliqués.

Les conseillers accompagnent principalement des projets de rénovation énergétique du bâti résidentiel privé : grandes et petites copropriétés, ainsi que maisons individuelles. Cette formation concerne donc en priorité les critères d'analyse architecturale des typologies résidentielles de la métropole francilienne. Les deux journées ont été conçues pour satisfaire un public issu de formations et parcours professionnels divers. Elles constituent une première approche, et les participants sont invités à approfondir leurs connaissances grâce à



des ouvrages et ressources recommandés, et grâce aux visites et rencontres régulièrement proposées par les CAUE d'Île-de-France.

Afin de s'adapter spécifiquement au public concerné, les deux journées comportaient des moments variés et complémentaires :

- Des présentations théoriques en salle sur les typologies historiques des bâtiments franciliens, leur évolution sur le temps long, ce que l'on entend par « qualité architecturale », et les manières de défendre les projets aboutis auprès des services urbanisme et des architectes des bâtiments de France ;

- Un moment d'échanges sur le terrain à travers une promenade urbaine, pour appréhender la diversité des formes urbaines et des solutions constructives permettant l'adaptation du bâti aux enjeux énergétiques. Le parcours choisi passait à travers le XIII^e arrondissement parisien puis continuait à Ivry-sur-Seine, afin de proposer des typologies résidentielles variées à Paris et en banlieue proche ;
- Des discussions et exercices autour de cas concrets rencontrés par les participants dans leur pratique professionnelle, afin d'adapter les informations et les outils aux problématiques réelles auxquelles ils sont confrontés.





Face à la demande, les sessions sont vouées à être reconduites plusieurs fois par an.

Objectifs pédagogiques :

- Acquérir des connaissances générales, des repères chronologiques et stylistiques dans l'histoire de l'architecture de la ville ;
- Acquérir des connaissances générales, techniques et constructives, en rapport avec les différentes typologies de l'architecture en première couronne francilienne ;
- Repérer les éléments durables et qualitatifs d'une architecture, afin de les prendre en compte dans le cadre d'un projet de rénovation ;
- Acquérir des outils pour dialoguer avec la maîtrise d'ouvrage, les services urbanisme et les ABF avant et pendant l'instruction du projet.

Autres actions 2022



— Instruire les projets de transformations, réhabilitations et constructions neuves.

Au sein d'un groupe de travail issu de l'Union régionale des CAUE d'IdF, le CAUE 94 dispense la formation « Architecture dans la ville », poursuivant la réflexion pour rester au plus proche de l'évolution des pratiques et réglementations. Le contenu pédagogique propose de mieux comprendre et apprécier le projet architectural et son insertion dans l'environnement, en neuf comme en réhabilitation.

Elle se compose de 5 modules d'une ou deux journées chacun :

- 1 - Connaissance et compréhension de l'existant.
- 2 - Ambitions environnementales dans le projet.
- 3 - Les matériaux du projet.
- 4 - Insertion architecturale et urbaine des constructions neuves.
- 5 - La qualité du logement et la promotion privée.

— Partenariat enseignement supérieur - Universités, écoles d'architecture et de paysage

Le CAUE du Val-de-Marne intervient dans le cadre de partenariats pour mettre en relation la formation des futurs professionnels de l'aménagement avec les spécificités et les acteurs du territoire. Ces interventions peuvent prendre différentes formes selon le type de formation et les disciplines. Le CAUE 94 propose régulièrement des sujets de mémoire et ou des sites de projets d'étude, sur la base des problématiques territoriales ; il peut mettre en relation les enseignants avec les collectivités, mais aussi contribuer au modules de formation grâce à sa connaissance du territoire en lien avec les objectifs pédagogiques. Les partenariats peuvent également se concrétiser dans l'accueil de stagiaires et dans le suivi de mémoires de Master.





Formations enseignants – stages ouverture culturelle : architecture, urbanisme, environnement

À travers des conférences, des visites de lieux et de sites paysagers, les interventions du CAUE dans les stages proposés aux enseignants de collèges et de lycées contribuent à la connaissance du territoire et favorisent les projets d'établissements en lien avec nos missions. Le CAUE du Val-de-Marne construit avec les CAUE de la Seine-Saint-Denis et de la Seine-et-Marne des modules

de formation qui répondent aux besoins des enseignants de l'ensemble du territoire académique. Les propositions de l'année 2022 ont permis de sensibiliser aux questions de l'environnement bâti et paysager, aux enjeux patrimoniaux, aux questions posées par le changement climatique, et de promouvoir l'interdisciplinarité des approches.

Exemple avec le stage sur l'eau et le changement climatique

La journée de formation, qui portait sur la prise en compte de l'eau de pluie dans la ville au cours de l'histoire urbaine, a été co-animée avec le CAUE 77 et le CAUE 93.

Une matinée en salle a abordé le sujet de manière théorique, puis une balade urbaine a permis de suivre le chemin de l'eau jusqu'à la Marne.

Les différents points d'arrêt ont montré la diversité des aménagements en lien avec l'eau en ville.

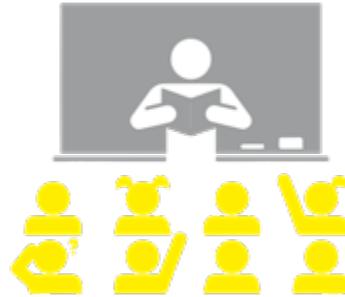
Les étapes du parcours ont évoqué la gestion des eaux pluviales, les effets d'îlots de chaleur urbains, l'aménagement des berges inondables ou encore la multifonctionnalité des espaces.



**Sensibilisation
du jeune public**



Quelques chiffres



152

classes
ont participé aux
Enfants du Patrimoine
dans le Val-de-Marne

=

3 800

jeunes sensibilisés
(sur 40 000
au niveau national)

194 élèves de CM1-CM2
inscrits au programme
Au fil des rails

LES ATELIERS RATP « AU FIL DES RAILS »



Afin d'accompagner les usagers des quartiers concernés par le prolongement sud de la ligne 14, une série d'ateliers scolaires menés par le CAUE 94 en partenariat avec la RATP ont été proposés aux élèves de huit écoles élémentaires, situées à proximité des futures stations et ouvrages du chantier. Une exposition finale rassemblant les maquettes a eu lieu à La Fabrique du Métro de Saint-Ouen en juin 2022.

Prolongée du Nord au Sud, la ligne 14 du métro deviendra l'épine dorsale du Grand Paris. Ces travaux constituent le plus grand chantier de transport public francilien depuis 15 ans.

Quatorze kilomètres de voies nouvelles sont créés en souterrain, au moyen de trois tunneliers. Cela bénéficiera à plus de 250 000 voyageurs dès la mise en circulation prévue en 2024, à l'horizon des Jeux Olympiques de Paris. Sept nouvelles gares doivent être réalisées au départ de la station Olympiades jusqu'à l'Aéroport d'Orly. Ce sont également douze ouvrages de service et le site de maintenance et de remisage de Morangis qui sont en chantier, ce qui a un impact inévitable sur la vie locale et représente beaucoup de grues dans le paysage.

Pour la troisième année consécutive, le dispositif « Au fil des rails », conçu par le CAUE 94, propose aux classes participantes d'apprendre à découvrir les origines de leur ville et de quoi elles sont

constituées en général et en particulier. Chaque maquette représente la ville de l'école des enfants et prend en compte le tissu urbain de chacun des territoires traversés, leur histoire, leurs points d'intérêt et leurs spécificités géographiques.

Au fur et à mesure des séances qui constituent l'atelier, les élèves réalisent ensemble une grande maquette de leur ville et de la future station de métro de la ligne 14. Ces maquettes montrent une vision en coupe des stations sur et sous terre, ainsi que la ville personnalisée par les enfants. Les rails sont les fils conducteurs qui mènent d'une gare à l'autre. Mises bout à bout, chacune des maquettes ainsi imaginées compose le prolongement final du sud de la ligne 14.

Lors d'une séance de restitution finale devant un public, chaque classe participante présente et explique le travail d'élaboration de la maquette et les connaissances acquises à d'autres classes de l'école et aux parents invités.

Les ateliers se déroulent lors de 8 séances thématiques, chacune divisée en deux parties :

- La première partie consiste en un échange autour des thématiques suivantes : la naissance d'une ville ; l'identification de la ville de l'école des enfants ; les fonctions urbaines ; l'histoire du métro ; le chantier et les métiers de la construction et du métro (autour de la visite d'une base-vie du chantier de la ligne 14) ; la conception de la future station de métro « sur et sous terre » ; la préparation de la restitution (expression et rédaction) et enfin la restitution devant le public.
- La seconde partie des ateliers concerne exclusivement l'élaboration de la maquette selon la thématique abordée dans chacune des séances. Petit à petit les bâtiments et aménagements se mettent en place à coup de pliage, découpage et coloriage rondement menés.



En amont, il est demandé aux élèves de collecter eux-mêmes des boîtes d'emballage (biscuits, dentifrices, médicaments...etc.) pour la réalisation des maquettes. Ils les déplient pour les retourner et utilisent le côté vierge de l'emballage pour les transformer en tours de plusieurs étages ou en bus colorés, en tout ce dont ils ont besoin pour représenter leur ville. Le but pédagogique étant à la fois de gagner du temps et aussi de montrer aux enfants comment reconverter des matériaux jugés inutiles. Le bricolage avec une matière récupérée leur apprend à poser un nouveau regard sur les objets qui les entourent en triant leurs déchets et en développant leur inventivité.

À l'issue de leur travail, les élèves positionnent de petites bulles expressives avec des personnages pour formuler les idées en rapport avec le programme. La lecture de toutes ces petites bulles permet aux spectateurs de découvrir la vision des enfants sur leur ville et sur l'arrivée du métro.

« Je renouvelle cette expérience depuis 3 ans parce que ce projet nous mène à une réflexion globale sur notre environnement proche. Il sensibilise ainsi nos futurs citoyens aux problématiques actuelles par le prisme de l'art et des sciences. Il participe ainsi à l'élaboration de projets pluridisciplinaires. »

Carine Mallet, enseignante à l'école Lallier A de l'Haÿ-les-Roses.

En juin 2022, le CAUE du Val-de-Marne et la RATP se sont associés à la Société du Grand Paris pour monter l'exposition finale « Au fil des rails » à la Fabrique du Métro à Saint-Ouen, au nord de la ligne 14. Les classes participantes ont été invitées au vernissage de l'exposition lors d'un événement festif autour des 8 maquettes rassemblées.

En ce qui concerne la maquette, les enfants ont fabriqué leur ville en plaçant d'abord des éléments repères sur le niveau du dessus, tels que :

- Leur école, qui apparaît distinctement
- Le vieux centre urbain, « berceau » de la commune indiqué en rouge.
- Les bâtiments et sites les plus emblématiques de leur ville et de leur quartier.
- La nouvelle gare de la ligne 14, imaginée et réinterprétée par les élèves et implantée au centre de la maquette. Le logo RATP et ligne 14 indique sa présence.

- Le profil géographique de la ville en lien avec les vallées avoisinantes de la Seine et de la Bièvre qui permettent de comprendre le relief.

Puis, la maquette est complétée avec d'autres éléments nécessaires à sa compréhension : voirie, végétation, transports, mobilier urbain, personnages et bulles de BD...

Ensuite, les enfants se concentrent, en laissant libre court à leur imagination, sur la partie souterraine : la station sous-terre. Comment y a-t-on accès ? Que pouvons-nous y faire en attendant l'arrivée du train ? Quelles formes pour nos nouveaux wagons ? Comment améliorer le confort des voyageurs ? Comment creuse-t-on le tunnel ? Que pouvons-nous trouver sous terre pendant le chantier ? Tant de questions liées au nouveau design de la gare et qui inspirent la créativité des enfants. Les élèves y aménagent l'endroit de la façon la plus agréable, animée, ludique...

Tout est alors possible : jardins suspendus, restaurants, salles de sports, aquariums, salles de concerts, en plus des éléments incontournables que sont :

- Le tunnel
- Les quais
- Le parcours de la ligne 14 indiqué sous forme de rails
- Les wagons
- Les accès à la gare au-dessus

Autres actions 2022



Les Enfants du Patrimoine - 20^{ème} édition dans le Val-de-Marne

Soutenue par la DRAC Île-de-France et menée sous l'égide du Ministère de la Culture et de la Fédération nationale des CAUE, cette action de sensibilisation, qui se déroule la veille des Journées Européennes du Patrimoine, offre gratuitement aux écoliers, collégiens et lycéens la possibilité de découvrir le patrimoine architectural, urbain et paysager grâce à un programme de plus de

300 visites en Île-de-France.

En 2022, 40 000 élèves ont participé à l'évènement dans toute la France, dont 3 800 dans notre département ! Le CAUE 94, à lui seul, proposait plus de 150 créneaux de visites pour des classes.

Pour en savoir plus : www.les-enfants-du-patrimoine.fr

Les Architectes et les Paysagistes dans les classes - 20^{ème} édition dans le Val-de-Marne

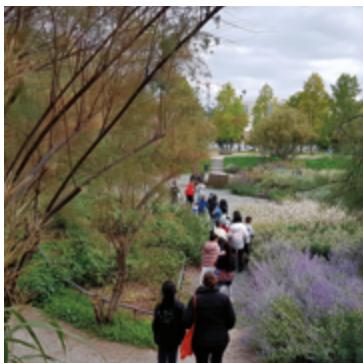
Initiée par le CAUE 94, cette opération a été reconduite pour la 20^{ème} année, en partenariat avec les CAUE de Paris et de Seine-Saint-Denis, les académies de Paris, Créteil et Versailles, le Conseil régional de l'Ordre des architectes d'Île-de-France et la Fédération française du paysage.

Cette action est basée sur le bénévolat et consiste à mettre

en contact des architectes ou des paysagistes libéraux en exercice avec des enseignants désireux de les accueillir au sein de leur classe.

Près de 30 demandes d'interventions ont été envoyées au CAUE du Val-de-Marne en 2022.

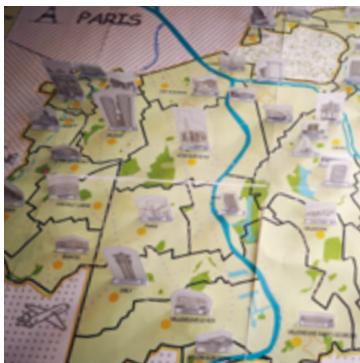




Ateliers nature et paysage

Le Département et le CAUE 94 organisent conjointement les ateliers « Un jardin dans ma main » et « Échappée buissonnière » afin d'éveiller les enfants à la lecture de paysage et à la compréhension de leur environnement quotidien. Près de chez eux ou dans un parc départemental, ils découvrent le métier de paysagiste, enrichissent leur vocabulaire et apprennent à se repérer dans l'espace.

Le CAUE est doté d'un kit d'exposition, qui permet aux structures intéressées de prolonger l'expérience vécue durant les ateliers en présentant les créations des enfants.



Carte Pop-Up

Dans le cadre des « archi téléchargeables », petites activités ludiques et créatives à faire soi-même à la maison, voici la Carte Pop-Up du Val-de-Marne !

Elle permet aux plus petits comme aux plus grands de découvrir la variété d'architectures présentes dans le département.

Créé officiellement le 24 février 1965, le département compte 47 communes. Certaines, très denses en première couronne, cohabitent avec d'autres marquées par de grandes étendues naturelles. Le Val-de-Marne possède un riche patrimoine architectural et urbain.



Ateliers PIE (Projet Inter-Établissements)

La DAAC (Délégation Académique à l'éducation Artistique et à l'Action Culturelle) de Créteil et le CAUE du Val-de-Marne proposent un projet éducatif libre pour permettre aux classes de découvrir l'architecture de leur territoire.

Le programme de l'année scolaire 2022-2023 prévoyait l'accompagnement de deux classes de 4^{ème}, d'une classe de 5^{ème} et d'une classe de 2^{nde}. Conçus en lien avec les équipes enseignantes, les quatre projets se sont inscrits dans des thématiques très différentes.

**Sensibilisation
du grand public**



Quelques chiffres



939

personnes
ont suivi nos
parcours & visites

dont plus de
500
pour le seul week-end
des Journées Européennes
du Patrimoine



1105

téléchargements
de nos parcours
Archistoire
entre septembre et décembre

L'APPLICATION ARCHISTOIRE : DESTINATION VAL-DE-MARNE

Le CAUE 94 propose la « Destination Val-de-Marne », dont l'ensemble de parcours à travers le département permet de valoriser la diversité et la richesse de ce territoire. Six parcours sont accessibles depuis 2022 et d'autres visites viendront l'enrichir au fil du temps.

Partir à la découverte du patrimoine bâti et paysagé grâce à l'application Archistoire

Archistoire est une application mobile, développée par le CAUE du Var et l'entreprise d'innovation culturelle 9b+. Dès 2021, l'application a été développée dans toute la France.

En Île-de-France, c'est à l'occasion de la collection « Archipel Francilien », conçue pour les Journées Nationales de l'Architecture, qu'Archistoire a été déployée.

Outil de sensibilisation numérique, elle permet de révéler au plus grand nombre l'histoire de nos territoires de façon immersive, à l'échelle d'un quartier, d'une ville, d'un territoire ou d'un département. C'est un véritable outil pédagogique numérique qui permet de comprendre et d'interpréter les paysages naturels et bâtis qui nous entourent.

L'application pour smartphone et tablette est téléchargeable gratuitement sur Apple Store et Google Play.

Une fois les données de la destination souhaitée téléchargées, l'application peut s'utiliser sans connexion internet.

Les contenus des « balades augmentées » peuvent se présenter sous différentes formes :

- Articles pouvant contenir images, audios et vidéos.
- Panoramas interactifs à 360°.
- Reconstitutions ou illustrations superposées à l'image réelle (photographies d'archives, cartes postales, etc...).
- Visites intérieures permettant de voir des espaces inaccessibles au public.
- Table d'orientation pour mettre en lumière des éléments remarquables dans le paysage.

Archistoire invite à lever les yeux sur le patrimoine environnant pour comprendre comment se fabrique le cadre de vie.

Le CAUE du Val-de-Marne a créé sa propre destination avec des parcours à faire en autonomie ou à l'occasion de visites guidées par nos architectes.

archist@ire[©]

DESTINATION VAL-DE-MARNE



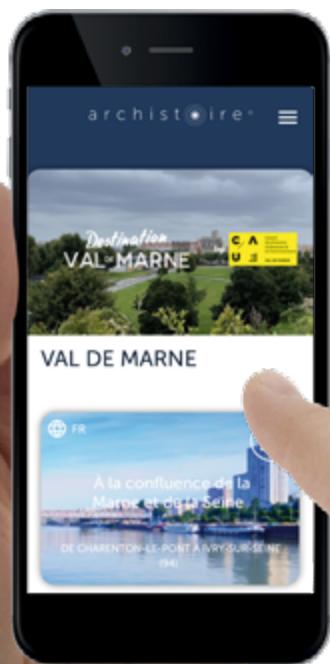
Certains de ces parcours proposent un niveau de lecture pour le jeune public au sein de panoramas interactifs.

Destination Val-de-Marne

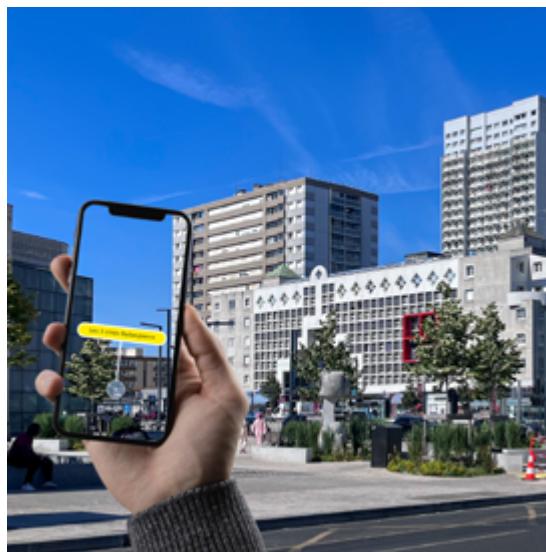
La destination « Val-de-Marne » comporte, à ce jour, six itinéraires différents à télécharger dont trois parcours proposés dans le cadre des Journées Nationales de l'Architecture 2020, 2021 et 2022 :

- **Architecture des bords de Marne, de Maisons-Alfort à Joinville-le-Pont.**

En longeant les méandres et bras de la Marne entre Créteil et Joinville-le-Pont, l'itinéraire permet de découvrir autrement cette rivière, élément fondamental du paysage qu'il convient de préserver.



SCANNER LE QR-CODE
pour télécharger
l'application



- **À la confluence de la Marne et de la Seine entre Charenton-le-Pont et Ivry-sur-Seine.**

Autour de la confluence entre la Marne et la Seine, ce parcours met en avant les vestiges d'un passé industriel autrefois foisonnant ainsi que les mutations accompagnant le développement métropolitain de ce secteur.

- **Architectures de briques dans la Vallée de la Bièvre.**

La brique fait partie intégrante du patrimoine architectural francilien. Le parcours entre Gentilly et Cachan permet de découvrir quelques réalisations exemplaires qui illustrent bien le rôle de ce matériau dans la transformation des campagnes proches de Paris en banlieues modernes puis contemporaines.

Trois parcours lancés à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine 2022 mettent à l'honneur quelques architectures remarquables du XX^{ème} siècle emblématiques du département :

- **Créteil 70's : architectures iconiques.**

Parcours de découverte de l'histoire urbaine et de l'architecture iconique du Nouveau Créteil des années 1970, dont les constructions, innovantes et modernes, tant dans leurs formes que dans leurs fonctions, sont aujourd'hui connues et reconnues dans le monde entier.

- **Les Étoiles d'Ivry, une nouvelle forme d'urbanité.**

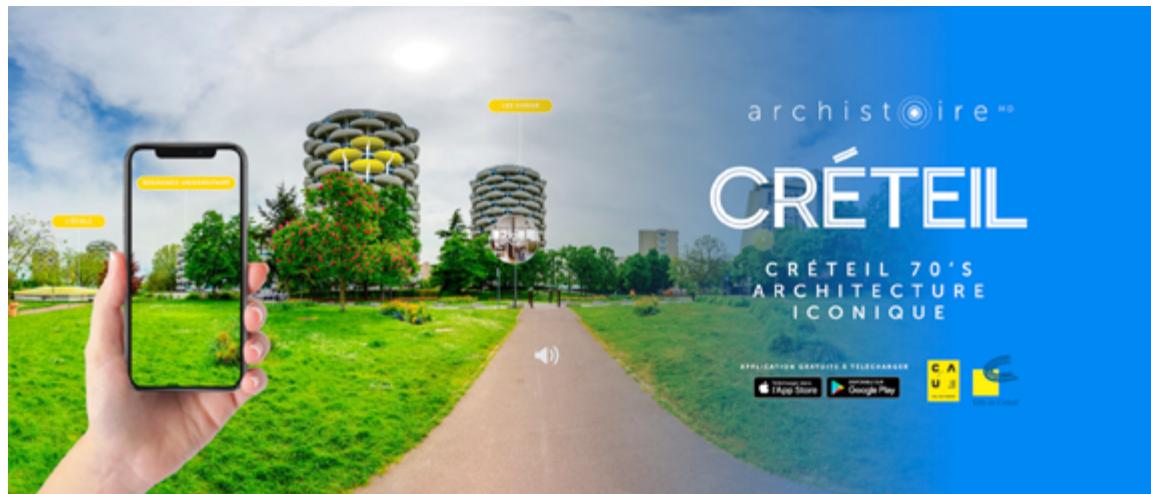
Ce projet avant-gardiste, construit entre 1966 et 1987 et dénommé les « Étoiles », suscite une certaine fascination chez les visiteurs et les passionnés d'architecture. Le parcours invite à arpenter ce lieu surprenant.

- **Grands ensembles et renouvellement urbain.**

Ce parcours a été conçu dans le cadre de notre accompagnement culturel du projet NPNRU (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain), sollicité par la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles).

Cet itinéraire permet d'appréhender les différents enjeux des renouvellements urbains et des projets d'aménagements d'hier, d'aujourd'hui et de demain à Vitry-sur-Seine.

La « Destination Val-de-Marne » sera progressivement enrichie de nouveaux parcours et de nouvelles découvertes culturelles ou patrimoniales évoquant l'aménagement et l'évolution de nos villes.



Autres actions 2022



— Journées Européennes du Patrimoine (JEP) Édition 2022 : « Patrimoine durable »

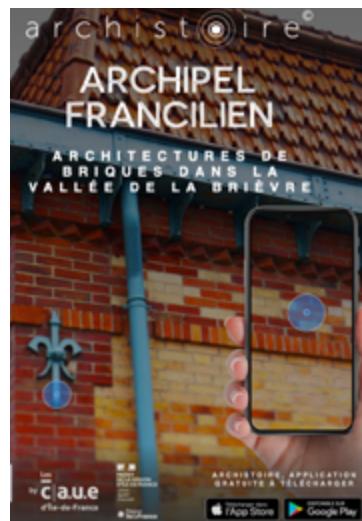
Chaque année, à l'occasion des Journées européennes du patrimoine, le CAUE 94 guide le grand public à travers les sites emblématiques, méconnus ou en devenir du département. En 2022, toute l'équipe s'est fortement mobilisée puisque 23 créneaux de visites ou ateliers répartis sur 10 communes val-de-marnaises étaient organisés durant deux jours !

La visite du domaine de l'hôpital Émile Roux à Limeil-Brévannes tout comme le parcours dans les quartiers du Clos d'Orléans et du Village à Fontenay-sous-Bois, proposés tous deux pour la première fois, ont connu un vif succès, chacun de ces sites ayant rassemblé environ 60 visiteurs. En tout, ce sont plus de 500 personnes qui ont participé à nos visites guidées lors du week-end.

— Journées Nationales de l'Architecture (JNA) Thématique « Architectures à habiter »

Le Ministère de la Culture a instauré cette manifestation grand public dédiée à l'architecture en 2015. Dès la première année, les CAUE d'Île-de-France ont jugé pertinent de se concerter pour proposer un programme commun, et depuis 2021, cet événement est l'occasion d'inaugurer de nouveaux parcours accessibles via l'application Archistoire. En 2022, le CAUE du Val-de-

Marne a proposé des parcours guidés entre Arcueil et Cachan afin d'illustrer le nouveau parcours « Architectures de briques dans la Vallée de la Bièvre » de notre Destination Val-de-Marne. Pour l'occasion, notre Annexe accueillait les visiteurs devant l'hôtel de ville de Cachan. Parallèlement, une visite guidée d'un collègue a été organisée à Champigny-sur-Marne.





Rendez-vous aux jardins

« Rendez-vous aux jardins » est une manifestation qui a pour objectif de mettre en valeur la richesse et la variété des parcs et jardins, historiques et contemporains, et la préservation d'une nature cultivée sur tout le territoire.

En 2022, le CAUE du Val-de-Marne a proposé trois visites :

- un parcours découverte de la Vallée de la Bièvre entre Arcueil et Cachan
- une balade à la découverte des bords de Marne à Créteil
- la visite du Parc de la Maison Nationale des Artistes à Nogent-sur-Marne.



Printemps des cités jardins

Durant trois week-ends, une trentaine d'initiatives se sont déroulées dans les cités-jardins d'Île-de-France et de France. Cette manifestation est l'occasion de faire découvrir des sites habituellement non visités ou d'en redécouvrir d'autres, par le biais d'une thématique : « Des cités-jardins pour le XXI^{ème} siècle » pour l'édition 2022.

Participant à cette manifestation pour la deuxième fois, le CAUE du Val-de-Marne avait choisi de faire visiter la cité-jardin du Noyer Habru, à Créteil.



Conférences

En 2022, le CAUE 94 a poursuivi son partenariat avec la ville de Vincennes, en proposant un cycle évoquant des « innovations en architecture à travers l'histoire » avec une conférence sur Jean Renaudie & Renée Gailhoustet et une autre sur Jacques Herzog & Pierre De Meuron.

À Maisons-Alfort, les adhérents de l'Université inter-âges ont pu suivre deux conférences, l'une sur Robert Mallet-Stevens et l'autre sur Hector Guimard. Elles ont été illustrées, au mois de juin, par un parcours guidé dans le XVI^{ème} arrondissement de Paris, intitulé « L'avènement de la modernité ».

Autres actions 2022

Conférence « Biodiversité et arbres en ville »

La fête de la forêt fut l'occasion de sensibiliser aux enjeux de préservation de l'ensemble du Vivant. Les interventions du CAUE 94 ont permis de sensibiliser un large public à la nécessité de préserver et de favoriser les arbres et la biodiversité en milieu urbain pour répondre aux problématiques environnementales d'aujourd'hui et de demain :

- Une conférence grand public rappelant les découvertes scientifiques qui ont marqué la compréhension de l'histoire naturelle du Vivant.
- Des ateliers jeune public interactifs présentant les principes de base en écologie.



Exposition sur l'évolution d'un quartier alfortvillais

Le quartier Chantereine s'inscrit dans une dynamique de renouvellement urbain par le biais des projets ANRU. Depuis les années 2010, des immeubles ont été démolis et de nouvelles voies ou habitations ont vu le jour. Les trois tours restantes vont bientôt laisser place à d'autres bâtiments de logements. La commune d'Alfortville a sollicité l'accompagnement du CAUE dans sa démarche de sensibilisation des habitants. Ce dernier a ainsi proposé de réaliser une exposition sur l'histoire du quartier, depuis sa construction dans les années 1970 jusqu'à aujourd'hui.



La Briqueterie de Vitry-sur-Seine

L'ancienne briqueterie de Gournay, qui date de la seconde moitié du XIX^{ème} siècle, est devenue le Centre de Développement Chorégraphique Contemporain du Val-de-Marne en 2012. Il s'agit d'un exemple particulièrement intéressant de réhabilitation de patrimoine industriel, ici menée par l'architecte Philippe Prost. Pour répondre à ses missions de sensibilisation, la Briqueterie met en place des projets à destination du public, et ce en partenariat avec diverses structures comme le CAUE 94. Des visites du site (scolaire, grand public...) sont régulièrement organisées dans ce cadre.



Partenariat avec le service de la Culture de la ville de Créteil



Le CAUE du Val-de-Marne poursuit sa mission de valorisation du patrimoine architectural et son partenariat avec le service de la culture de la ville de Créteil. Dans le cadre du projet d'aménagement des terrasses du futur bâtiment du Rectorat à Créteil, des élèves du lycée des métiers de l'horticulture et du paysage de Montreuil ont pu découvrir la toiture végétalisée de l'école Aimé Césaire et rencontrer le service Parcs et Jardins pour parler des spécificités d'aménagement et d'entretien de cette toiture.



Dans le cadre du Festival « Les Imaginaires », le CAUE 94 a accompagné une visite du quartier des Bleuets labellisé Architecture Contemporaine Remarquable et rénové en 2018. Des interventions ont également été organisées à l'intention du grand public et du jeune public.





PÔLE ÉNERGIE

70

**Accompagnement et
information des ménages**

80

**Accompagnement et
information des professionnels
et des collectivités**

88

**Accompagnement des ménages
en situation de précarité
énergétique**

94

Sensibilisation du jeune public

Accompagnement
et information
des ménages



Quelques chiffres

2870

conseils
énergie



1645

personnes sensibilisées
grâce à nos événements

+ 100%

de nouvelles copropriétés
adhérentes sur

CoachCopro

LES MISSIONS DE L'AGENCE DE L'ÉNERGIE DANS LE CADRE DU PROGRAMME SARE

Depuis 2020, l'Agence de l'énergie du CAUE 94 met en œuvre les actions du Programme SARE (Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique) de la Métropole du Grand Paris..

Création de l'Agence de l'énergie

Créé en 2007, le Pôle Agence de l'énergie du CAUE du Val-de-Marne a pour vocation de promouvoir les énergies renouvelables et d'encourager la réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre liées à la conception et à l'usage des bâtiments.

Il a aussi pour rôle de sensibiliser et d'informer tous les publics sur les questions liées à l'énergie et au climat, de conseiller les particuliers sur les solutions pour l'amélioration des performances énergétiques de leur logement et les aides financières à leur disposition. Le Pôle Agence de l'énergie conseille et accompagne également les collectivités locales, les bailleurs sociaux, les entreprises et tous les professionnels du territoire.

Il fait partie du réseau FRANCE RENOV' mis en œuvre par l'ADEME et la Fédération Métropolitaine des Agences locales de l'énergie et du climat (ALEC) et les structures assimilées de la Métropole du Grand Paris (MGP), en partenariat avec les collectivités locales.

Contexte institutionnel

La mise en place du service public de l'efficacité énergétique de l'habitat créé par la loi Brottes en 2013 et repris dans la loi de transition énergétique pour la croissance verte (TECV) en 2015 et la mise en œuvre de la stratégie régionale sur l'énergie et le climat adoptée le 3 juillet 2018, aboutissent à la mise en place d'un réseau de la transition énergétique à l'échelle régionale.

Ce réseau régional a vocation à s'appuyer sur les structures locales associatives comme les ALEC, les CAUE, Énergies Solidaires et le réseau SOLIHA, qui œuvrent à ce que soient dispensées, en tout point du territoire francilien, des missions d'information et d'accompagnement des particuliers, des collectivités, des associations ou des entreprises.

Ces structures locales sont amenées à apporter un appui à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques locales en matière de maîtrise de l'énergie, de rénovation du patrimoine (bâti tertiaire et résidentiel), de développement de filières renouvelables ou encore de planification territoriale.

UN PROJET DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ? AYEZ LE REFLEXE **FRANCE RENOV'**.

Le service public pour mieux
rénover votre habitat.



En tant que courroies de transmission pour l'ingénierie publique de l'énergie, elles font l'objet d'un financement public auquel participent l'État, la Région, la Métropole du Grand Paris, les Établissements Publics Territoriaux et les Communes.

Ce service public de la rénovation de l'habitat est cadré par les lois nationales :

- Décret no 2019-771 du 23 juillet 2019 en application de la loi ELAN promulguée le 23 novembre 2018, relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire publics et privés.
- Loi Énergie-Climat, promulguée le 8 novembre 2019, relative à l'urgence écologique et climatique et à l'objectif de neutralité carbone en 2050, avec une orientation ambitieuse : rénovation de toutes les passoires thermiques d'ici 10 ans.
- Loi du 22 août 2021 portant la lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets, dite «loi Climat et Résilience», qui vise à accélérer la transition écologique de la société et de l'économie françaises : elle a pour objectif notamment de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40% d'ici 2030.

Missions de l'Espace Conseil France Rénov'

Les conseillers et conseillères France Rénov' de l'Agence de l'énergie du CAUE 94 assurent le

service public de la rénovation de l'habitat de manière gratuite, indépendante et neutre.

Les principales missions de l'Agence de l'énergie du CAUE 94 dans le cadre de l'Espace Conseil France Rénov' (ECFR) sont :

- Informer les propriétaires, les copropriétés et le petit tertiaire privé sur la rénovation énergétique. Ces informations sont délivrées par téléphone ou par mail et sont d'ordre financier, juridique, technique ou social.
- Apporter des conseils personnalisés pour les propriétaires, les copropriétés et le petit tertiaire privé en fonction de leurs projets. Des rendez-vous sont proposés sur l'ensemble du territoire d'intervention de l'Agence de l'Énergie du CAUE 94, au plus proche des porteurs de projets pour les aider dans la définition de leurs programmes de travaux, leur apporter des conseils techniques et financiers, les assister dans l'analyse des devis des entreprises et en vérifier la conformité.
- Accompagner les propriétaires et les copropriétés pour la réalisation de travaux de rénovation ambitieux. Les conseillers et conseillères de l'Agence de l'énergie se déplacent au logement du particulier pour apporter des conseils *in situ*. Une évaluation énergétique est également réalisée pour accompagner le porteur de projet dans sa prise de décision. Une fois le projet bien défini, éventuellement grâce à un audit énergétique ou un DAE (Diagnostic Architectural et Énergétique) pour les pavillons ou un DTG (Diagnostic Technique Global) pour les copropriétés, l'Agence de l'énergie

accompagne le porteur de projet dans le choix des entreprises et la mobilisation des aides financières.

- Mobiliser les professionnels de la rénovation énergétique (entreprises RGE, architectes, bureaux d'études, syndicats de copropriétés...).

Les professionnels sont invités à s'affilier sur la plateforme Métropolitaine Pass Réno Habitat et à participer à des événements de rencontre et d'échanges sur différentes thématiques (atelier sur les matériaux biosourcés, visites de chantier ...) en lien avec nos partenaires.

- Sensibiliser le public (propriétaires, copropriétés, petit tertiaire privé, acteurs publics locaux) à travers des conférences ou ateliers autour de la rénovation énergétique, la maîtrise de l'énergie,...

L'Agence de l'Énergie du CAUE 94 intervient sur l'ensemble des territoires Grand Paris Sud Est Avenir et Grand-Orly Seine Bièvre.

Dans le cadre du Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (programme SARE) porté par l'ADEME et la MGP, le Pôle Agence de l'énergie du CAUE 94 fournit un accompagnement aux ménages porteurs d'un projet de rénovation énergétique pour leur maison individuelle sur la plateforme PASS RÉNO HABITAT ou pour leur immeuble en copropriété sur la plateforme COACHCOPRO®.

Le Pôle Agence de l'Énergie du CAUE du Val-de-Marne est aussi impliqué dans le programme DOREMI qui est un dispositif de rénovation



complète et performante de la maison individuelle ayant pour objectif l'atteinte du BBC, bâtiment basse consommation.

L'Agence accompagne les ménages dans leurs projets en tant que tiers de confiance et participe avec les EPT à la mobilisation des artisans pour constituer des équipes pouvant répondre à la demande des particuliers pour la réalisation d'une rénovation DOREMI.

Autres actions 2022

Le Pass' pour une
rénovation énergétique
accompagnée



Conseil énergie pour les particuliers Plateforme Pass'Réno Habitat

La plateforme Pass Réno Habitat, créée par l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat-MVE, a été ouverte au printemps 2022. Service gratuit et indépendant de la rénovation énergétique dédié à la maison et à la micro-copropriété, cet outil accompagne les propriétaires du début à la fin, leur donnant accès à des documents et des conseils en ligne, ainsi qu'à un accompagnement

par un ingénieur en maîtrise de l'énergie - que cela soit via la plateforme en ligne, par téléphone ou lors de rendez-vous.

Pass'Réno Habitat permet également de mettre en lien les propriétaires avec des professionnels affiliés, une fois leur projet défini. Elle compte au 31/12/2022 l'adhésion de 820 propriétaires et plus de 100 professionnels.

Conseil aux copropriétés Plateforme CoachCopro®

En 2016, le CAUE 94 et son Agence de l'énergie ont lancé la plateforme CoachCopro créée par l'Agence Parisienne du Climat, sur les territoires couverts par la structure. Cette plateforme est le service gratuit et indépendant de la rénovation énergétique dédié à la copropriété, une plateforme web accompagnant les copropriétaires du début à la fin, donnant

accès à des documents et des conseils en ligne, ainsi qu'à un accompagnement par un binôme architecte/ingénieur en maîtrise de l'énergie, sur la plateforme, mais aussi par téléphone ou lors de rendez-vous. Elle comptabilise 361 copropriétés adhérentes au 31/12/2022, dont 174 inscriptions effectuées dans l'année.





La Pause Réno

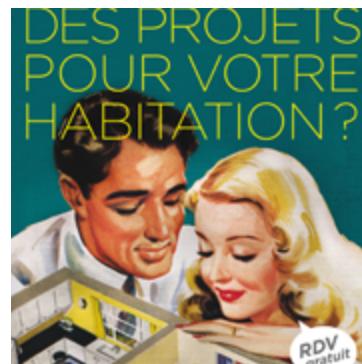
La Pause Réno est un cycle de webinaires thématiques de 45 minutes, dont l'objectif est d'accompagner les particuliers dans leur projet d'amélioration du logement mais également de faire découvrir des solutions architecturales, des techniques et des matériaux adaptés à leur situation.

Les sept rendez-vous de 2022 ont attiré 119 personnes. La fréquentation a donc évolué à la hausse, avec une participation moyenne de 17 personnes par webinaire.



La Fabrique à projets

Ce cycle est un format d'atelier en petit groupe créé pour accompagner les particuliers dans leur démarche de projet. L'atelier est l'occasion de croiser les expériences des uns pour nourrir la réflexion des autres. De la définition des besoins aux démarches administratives, du choix des matériaux en passant par la lecture des devis, les conseillers du CAUE 94 et de son Agence de l'énergie répondent aux questions et accompagnent les particuliers dans la définition de leur projet. Trois ateliers ont été organisés en 2022.



Conseils en énergie

À la demande des collectivités et pour leurs administrés, des permanences des conseillers France Rénov' se tiennent une ou plusieurs fois par mois dans différentes communes du territoire d'intervention de l'Agence de l'énergie du CAUE 94. Un rendez-vous personnalisé est proposé aux particuliers pour faire le point sur leur projet, les aider dans la définition de leur programme de travaux, leur apporter des conseils techniques et financiers, les aider dans l'analyse des devis des entreprises et en vérifier la conformité.

Autres actions 2022



Ateliers et conférences sur la rénovation énergétique.

Afin d'informer sur la rénovation énergétique, l'Agence de l'énergie du CAUE 94 organise des conférences ou des ateliers tout au long de l'année. Ces événements sont à destination des ménages possédant une maison individuelle et des copropriétés (notamment les membres de conseils syndicaux).

Un temps de présentation est souvent divisé en trois : une première partie explique comment mener un projet de rénovation en lien avec notre accompagnement, une seconde porte sur des points techniques liés aux travaux et enfin une dernière partie concerne les aides financières. L'ensemble est ponctué par des échanges avec les participants. Dans les villes de l'Essonne dans lesquelles l'Agence de l'énergie intervient, le format d'atelier s'intitule «Café Rénover Malin»..

Balade thermographique pour des copropriétés à Vitry-sur-Seine

En partenariat avec la ville de Vitry-sur-Seine, l'Agence de l'énergie du CAUE 94 a mis en place une action de thermographie des façades sur des copropriétés. En 2022, deux immeubles vitriots en ont bénéficié.

Les résultats ont convaincu les copropriétaires de s'engager dans une démarche de rénovation énergétique. Grâce à l'accompagnement technique, social, juridique et financier de l'Agence de l'énergie, les copropriétaires ont voté la réalisation de diagnostics préalables, devant aboutir à un scénario de rénovation globale et performante. Une copropriété a entrepris la consultation d'un maître d'œuvre pour la conception et le suivi de la réalisation des travaux. L'Agence de l'énergie accompagne le syndic et le conseil syndical tout au long du projet.



— Stands et salons, sensibilisation lors d'animations communales



Le CAUE du Val-de-Marne a participé cette année à une douzaine d'événements organisés par les communes, et ainsi sensibilisé 1300 personnes. Les professionnels de l'Agence de l'énergie ont animé des stands sur les éco-gestes et la rénovation énergétique de l'habitat individuel et des copropriétés.

Le public a été sensibilisé aux bonnes pratiques et aux gestes à adopter à l'intérieur des logements afin de réduire au mieux ses factures d'énergie.

Les stands ont également permis de proposer des conseils sur les travaux de rénovation adaptés aux différents projets des particuliers, tant en habitat individuel que collectif.

Il y avait notamment la Fête de l'Environnement à Valenton, « Ivry en fête », le forum Habiter Durable de la copropriété à Paris, ...

— Réduire la consommation des ressources et de l'énergie par des gestes simples

Un éco-geste est un geste simple et banal de la vie de tous les jours. L'effet cumulé de l'ensemble des gestes quotidiens influence considérablement les factures et notre impact sur l'environnement. Changer ses habitudes et adapter ses comportements permet de réduire ses frais sur le long terme et de contribuer ainsi à la réduction des émissions carbone.

Des ateliers de sensibilisation aux éco-gestes eau, énergie et ressources sont régulièrement menés pour différents publics : grand public mais aussi des publics plus ciblés comme les seniors, les jeunes actifs, les scolaires ou encore les agents territoriaux de certaines collectivités. Ils sont aussi l'occasion d'échanger sur les pratiques de chacun.



Accompagnement
et information
des professionnels
et des collectivités



Quelques chiffres



109

professionnels franciliens
affiliés à
Pass'Réno Habitat

90

acteurs de la
rénovation énergétique
sensibilisés

UNE VUE D'ENSEMBLE SUR LES ACTIONS À DESTINATION DES PROFESSIONNELS

Le service d'accompagnement à la rénovation énergétique, porté par la Métropole du Grand Paris, cible, en complément des particuliers et des collectivités, les professionnels du bâtiment, qu'ils soient artisans, architectes ou encore bureaux d'études.

Dans ce cadre, l'Agence de l'énergie du CAUE 94 a pour mission de faire émerger une offre privée adaptée à un marché en pleine croissance. Ce dernier bénéficie, en outre, d'une action publique concertée qui mobilise les professionnels de la rénovation du bâtiment et du domaine de l'énergie.

Pass' Reno Habitat

Pour cela, l'Agence est impliquée dans la mise en place et le déploiement de la plateforme territoriale de la rénovation énergétique du logement individuel : Pass' Réno Habitat.

La plateforme offre aux habitants un dispositif clair, efficace et lisible pour les accompagner dans la rénovation de leur logement, et pour permettre aux professionnels de se structurer, de monter en compétence et de développer l'emploi local.

L'Agence a participé avec les autres Agences de l'énergie Métropolitaines à la mobilisation et à l'accompagnement des professionnels de la rénovation pour qu'ils s'affilient à la plateforme et participent à son développement.

Le but est de mettre en relation les particuliers et les artisans affiliés pour leur permettre de répondre

efficacement aux projets de travaux des ménages. De plus, la plateforme offre une large visibilité des artisans ainsi affiliés.

Pass' Réno Habitat a également pour vocation d'être un tiers de confiance, neutre, gratuit et indépendant, entre les particuliers et les professionnels.

La référente du CAUE 94 pour les professionnels (tout comme les référents des six autres espaces France Rénov' de la Métropole du Grand Paris) a, tout au long de l'année, réalisé de nombreux entretiens avec des architectes, des bureaux d'études, des artisans et des entreprises du bâtiment afin d'affilier des entreprises de qualité qui sauront répondre et s'adapter aux besoins des particuliers.

Actuellement, 109 professionnels du bâtiment sont affiliés à l'échelle métropolitaine, dont 17 sur nos territoires Grand-Orly Seine Bièvre et Grand Paris Sud-Est Avenir.

DOREMI

En 2022, l'Agence de l'énergie du CAUE 94 a continué son action de déploiement du dispositif de rénovation globale et performante de la maison



individuelle, DOREMI, sur l'ensemble du territoire de Grand-Orly Seine Bièvre ainsi que de Grand Paris Sud-Est Avenir.

Soutenu par la Métropole du Grand Paris, DOREMI a pour objectif de favoriser les projets de rénovation complète et performante, en constituant des groupements d'artisans pour la réalisation de ces travaux ambitieux.

En tant qu'animateur territorial du dispositif, l'Agence de l'énergie est l'interlocuteur dédié pour les particuliers souhaitant s'inscrire dans une démarche de rénovation globale et performante. Nous participons, de plus, à la mobilisation des professionnels pour constituer les équipes d'artisans.

Les Jeudis techniques

Pour favoriser les moments d'échanges avec les professionnels du bâtiment, le 7 juillet 2022, s'est tenue une rencontre dans le cadre des Jeudis techniques de Pass' Réno Habitat. Cette dernière s'est déroulée au sein du CAUE du Val-de-Marne et a été organisée en partenariat avec l'ALEC-MVE.

Le sujet de cette édition était : « *Comment répondre aux questions des particuliers en matière de biosourcé ?* ». La soirée a consisté en plusieurs présentations, suivies d'échanges enrichissants entre professionnels. L'objectif premier était de cerner la demande des particuliers sur le biosourcé et d'aider les professionnels à mieux y répondre.

Suite aux présentations, les participants, environ une trentaine, ont pu partager leurs expériences et échanger sur les freins actuels et les pistes de solutions pour les projets à venir. Cela a permis de rechercher des solutions communes et de créer des synergies entre les différents professionnels œuvrant pour l'habitat individuel sur le territoire.



Atelier à la CMA

Le 3 octobre 2022, l'Agence de l'énergie du CAUE 94 a participé à un atelier à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) du Val-de-Marne sur les matériaux biosourcés, et en particulier, les nouveaux matériaux d'isolation pour le confort de l'habitat et les économies d'énergie.

Cet événement a permis de rencontrer des artisans et des entreprises du bâtiment et d'échanger entre pairs sur les avantages et les freins liés à

l'utilisation des matériaux biosourcés, grâce à des retours d'expériences et des cas concrets.

Webinaire à la CCI

Le 16 juin 2022, en collaboration avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Val-de-Marne, l'Agence de l'énergie du CAUE 94 a organisé un webinaire sur la rénovation énergétique du petit tertiaire privé.

Une dizaine de professionnels ont participé à ce webinaire et ont pu apprendre comment agir sur la performance énergétique de leurs locaux et comment mettre en place un plan d'actions de réduction de leurs consommations d'énergie et de leurs factures. Ainsi que découvrir les aides auxquelles ils pouvaient prétendre.

Rénovons collectif

Le dispositif « Rénovons collectif » porté par Île-de-France Énergies est un programme financé par les Certificats d'Économies d'Énergie permettant de sensibiliser plus largement les copropriétaires et les acteurs corrélés à la rénovation énergétique des copropriétés.

En 2022, le territoire de Grand Paris Sud Est Avenir s'est engagé dans ce programme en partenariat avec le CAUE 94 pour une rencontre avec les professionnels du bâtiment sur le sujet de la rénovation énergétique des copropriétés du territoire.



Réunissant une quarantaine de professionnels du bâtiment, ce rendez-vous a permis d'exposer une analyse synthétique du parc de copropriétés de GPSEA décrivant ainsi les potentialités du marché de la rénovation énergétique. Puis un bilan des actions et des accompagnements déjà en cours menés par l'Agence de l'énergie sur le territoire a été présenté. L'objectif final étant d'échanger sur les actions à venir et les futurs axes de travail communs pour mener à bien cette dynamique.

Autres actions 2022



— Accompagnement dans le cadre du PCAET de Grand Paris Sud Est Avenir

Suite à l'adoption de son Plan Climat Air Énergie Territorial, le territoire de Grand Paris Sud Est Avenir souhaite développer des aides financières à la rénovation énergétique sur son parc privé et social. Le territoire a donc lancé une étude en 2021. L'objectif est dans un premier temps d'analyser le parc, puis de cibler ce qui est à rénover afin de développer un ou des dispositifs d'aides permettant d'inciter les porteurs de projet à faire des travaux. L'Agence accompagne le territoire dans cette étude grâce à son expertise et sa connaissance du terrain (besoins des particuliers et des copropriétés évoqués lors des permanences), mais également sa compréhension des dispositifs d'aides déjà existants. Enfin, elle participe aux ateliers de concertation avec les services et les élus.

— Accompagnement dans le cadre du PCAET de Grand-Orly Seine Bièvre

Le Plan Climat Air Energie Territorial de Grand-Orly Seine Bièvre est en cours de construction. C'est dans ce cadre que l'Agence de l'énergie du CAUE 94 accompagne la collectivité.

En 2022, nous avons réalisé une étude pour identifier, mais surtout chiffrer le potentiel des énergies renouvelables et de récupération présent sur le territoire. En reprenant les données de différentes sources, comme l'Institut Paris Région, notre objectif est de simplifier les objectifs attendus pour qu'ils soient plus explicites pour les élus. Ainsi, l'objectif est de transformer un pourcentage de panneaux solaires en surface de toiture, par exemple.

Cette étude permettra aux élus d'avoir une meilleure appréhension des objectifs demandés et de les rendre plus concrets.



**Accompagnement
des ménages en
situation de précarité
énergétique**



Quelques chiffres



140

ménages orientés
vers les

visites énergie

&

54

personnes formées
à la

**lutte contre
la précarité énergétique**



LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

L'Agence de l'énergie du CAUE 94 est engagée dans le dispositif des « visites énergie », financé par le département et les trois établissements territoriaux du Val-de-Marne, pour lutter contre la précarité énergétique. Nous accompagnons les acteurs et nous sommes également pilote de l'animation du réseau partenarial pour accompagner la montée en puissance du dispositif qui est d'ores et déjà planifié jusqu'en 2025.

Présentation des « visites énergie »

Les visites à domicile permettent aux ménages de repérer les causes d'inconfort ou de surconsommations sur lesquelles agir, et de pouvoir ensuite leur proposer un accompagnement personnalisé et adapté.

Ces visites s'adressent aux locataires comme aux propriétaires qui :

- rencontrent des difficultés récurrentes pour payer leurs factures d'énergie et d'eau
- constatent des consommations d'eau ou d'énergie élevées ou inhabituelles
- limitent leurs consommations par souci d'économie
- n'arrivent pas à chauffer convenablement leur logement

L'accompagnement se déroule en plusieurs étapes :

- Une première visite dite « de diagnostic » a pour objectif de réaliser un état des lieux du logement, des ressources du ménage, de ses consommations et de ses contrats d'eau et d'énergie.
- Lors d'une deuxième visite à domicile dite « d'accompagnement », environ un mois après, un

rapport, établi par le chargé de visite, est transmis au ménage. Lors de cette visite, le professionnel présente au ménage les points sur lesquels des améliorations sont possibles, installe gratuitement un kit d'économies d'énergie et d'eau, propose des conseils personnalisés et oriente le ménage vers des solutions adaptées à sa situation.

- Dans certains cas, et sur proposition d'un comité d'orientation, le ménage pourra bénéficier d'un accompagnement renforcé : aide au changement de fournisseur d'énergie, orientation vers un dispositif de travaux, appui à la mobilisation du bailleur privé pour la réalisation de travaux...
- Un suivi douze mois après le diagnostic sera également effectué pour les ménages le nécessitant.

Pilotage du projet

L'Agence de l'énergie du CAUE 94 fait partie du groupe de pilotage du projet. Ainsi, nous avons pu être force de proposition dans la mise en place du dispositif, dans le cadre de la candidature au programme national Slime+ et pour l'appel d'offre des prestataires de visites. Le programme Slime+



est un programme de financement et qui propose la méthodologie des visites mises en place.

Tout au long du projet, nous participons aux comités de suivi qui permettent de coordonner les actions entre les différentes parties prenantes. Sont présents à ces comités le département et les établissements territoriaux ainsi que l'ALEC-MVE qui réalise les missions d'animation sur le territoire Paris Est-Marne et Bois.

Animation du réseau partenarial

Notre action principale réside dans la dynamique de réseau pour déployer les « visites énergie ». Nous disposons de différents moyens pour mettre en action ce réseau.

Après l'organisation d'un webinaire de lancement, l'Agence de l'énergie est intervenue dans différentes structures sociales pour présenter les particularités des « visites énergie ». Dans ce cadre, nous avons sensibilisé 71 travailleurs ou travailleuses sociales, membres d'associations caritatives ou institutionnelles et des salariés de fournisseurs d'énergie.

Nous proposons également une formation plus complète sur la précarité énergétique pour comprendre le phénomène, repérer les ménages concernés et trouver des solutions pour accompagner ces familles. En 2022, nous avons pu proposer 3 journées de formation qui ont rassemblé 54 personnes au total.



Notre rôle est aussi de développer le réseau déjà existant en allant vers les structures départementales qui ne nous connaissent pas. Dans ce cadre, nous avons pu rencontrer Le Secours Populaire 94, par exemple, et nous continuons de solliciter les organismes d'accompagnement social.

Repérage des ménages

Le dispositif s'appuie en majorité sur le réseau partenarial pour identifier les ménages qui pourront bénéficier des « visites énergie », mais l'Agence de

l'énergie fait tout de même partie des donneurs d'alertes. Nous profitons de l'ensemble des actions que nous menons pour porter à connaissance du public les « visites énergie ». En particulier lorsque nous réalisons des ateliers sur la maîtrise de l'énergie et de l'eau. En 2022, nous avons réalisé 12 ateliers et pu sensibiliser 115 personnes.

Diagnostic socio-technique à domicile

Ce sont des prestataires qui réalisent les diagnostics socio-techniques pour les « visites énergie ». En 2022, il s'agissait de Soliha Est Parisien sur les territoires de Grand Paris Sud Est Avenir et Grand-Orly Seine Bièvre et Croix Rouge Insertion Logiscité pour le territoire de Paris Est Marne et Bois.

L'Agence de l'énergie est présente en support, pour harmoniser les pratiques entre les deux prestataires et proposer des outils pour améliorer la qualité des visites. L'Agence de l'énergie a notamment créé un annuaire des acteurs locaux pour orienter les ménages en fonction de leurs besoins vers la structure la plus proche de chez eux.

Orientations et actions post visite

Des comités d'orientation sont organisés tous les mois avec les prestataires, le département et les territoires ainsi que les deux Agences de l'énergie. Ces comités permettent de discuter des visites qui ont eu lieu dans le mois et d'identifier les ménages qui ont besoin d'être accompagnés au-delà des visites prévues.

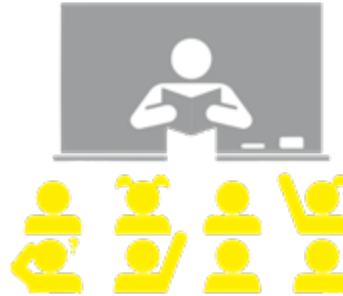
En 2022, onze ménages ont ainsi été identifiés et suivis par l'Agence de l'énergie. L'accompagnement consiste principalement en une aide dans la relation entre le locataire et le propriétaire, pour demander la réalisation de travaux nécessaires. Nous avons également accompagné deux ménages dans l'analyse de leurs factures, pour vérifier une possible optimisation budgétaire. Deux autres ménages, orientés vers des structures d'accompagnement appropriées, ont été recontactés à plusieurs reprises pour s'assurer que leur situation évoluait.



Sensibilisation
du jeune public



Quelques chiffres



352

enfants
ont suivi nos ateliers

17

classes
ont participé au projet

« Les p'tits Vitriots défient l'avenir »

Autres actions 2022



Ateliers scolaires

Cette année, la sensibilisation des enfants en milieu scolaire s'est poursuivie à Ivry et Vitry. Nous proposons soit des ateliers « clés en main », soit des ateliers préparés en binôme avec l'enseignant qui peuvent prendre différentes formes : réalisation de mini expériences de physique, atelier de création de maquettes de maison économes, conférence ludique...

Les ateliers « clés en main » proposés sont :

- La véritable histoire des trois petits cochons (adaptable à tous niveaux)
- Éco-gestes : agir au quotidien pour la planète (CP)
- Expériences scientifiques pour comprendre à quoi sert l'isolation (CM1-CM2)
- Réaliser un audit énergétique de son école (CM2)
- L'eau et son utilisation au quotidien (CE2-CM2)

« Les petits vitriots défient l'avenir », en partenariat avec l'Exploradôme à Vitry-sur-Seine.

L'édition 2022-2023 du défi école «Les P'tits Vitriots défient l'avenir» a tenu toutes ses promesses.

17 classes de CM1/CM2 (soit deux de plus qu'en 2021-2022) issues de neuf écoles (trois de plus qu'en 2021-2022) de Vitry participent à ce projet original de sensibilisation au développement durable, initié en 2016, qui vise à encourager les élèves à réduire

leur impact écologique et celui de leur école en accomplissant des actions concrètes et bénéfiques pour la planète.

Trois thématiques ont été choisies cette année : Économisons l'énergie / Cultivons la ville / Préservons les ressources naturelles Six classes travaillant sur les économies d'énergie ont bénéficié d'ateliers menés par l'Agence de l'énergie.









LE CAUE 94 ET L'AGENCE DE L'ÉNERGIE

- 100 Le fonds documentaire
- 101 RES'AUE
- 102 L'Observatoire national des CAUE
- 103 Newsletter « Empreintes »
- 104 Communication
- 105 Revue de presse

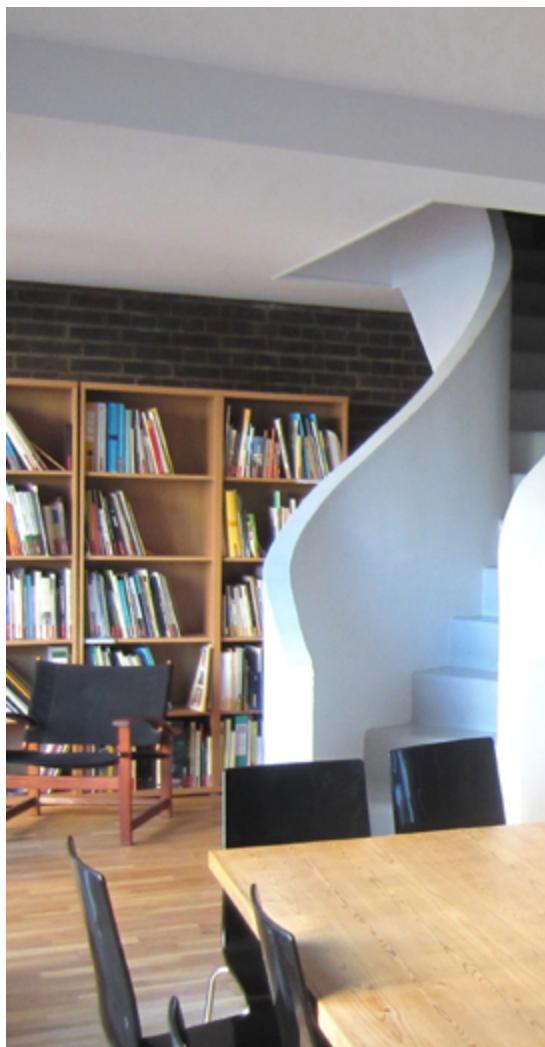
LE FONDS DOCUMENTAIRE

Le fonds documentaire du CAUE, dont une partie est consacrée au Val-de-Marne, est composé :

- de documents réalisés en interne : diagnostics, études, inventaires, cahiers de recommandations, ...
- de documents techniques et réglementaires relatifs à l'architecture, à l'urbanisme, à l'environnement, à l'énergie, à l'aménagement, au paysage, à l'espace public ou encore au patrimoine du Val-de-Marne
- de périodiques spécialisés traitant d'architecture, d'urbanisme, de paysage ou d'écologie
- d'ouvrages plus génériques, thématiques ou pédagogiques, portant sur l'architecture et ses grands courants, la planification urbaine, le logement, les parcs et jardins, ...

Toutes ces références sont accessibles sur le portail documentaire des CAUE d'Île-de-France, RES'AUE (<http://resaue.caue-idf.fr/>), et consultables, sur rendez-vous, dans nos locaux.

Les documentalistes de l'Union régionale des CAUE d'Île-de-France mettent également à la disposition de leurs équipes et du grand public plusieurs outils : des dossiers thématiques, une veille en ligne sur l'actualité urbaine, architecturale, environnementale et paysagère locale et nationale (<https://www.scoop.it/u/caue-78>), un Abécédaire du particulier constitué de fiches thématiques (<https://www.caue-idf.fr/l-abecedaire-du-particulier>), ...



RES'AUE

RES'AUE (<http://resaue.caue-idf.fr/>) rassemble les fonds documentaires des CAUE franciliens dans un catalogue partagé de plus de 110 000 références bibliographiques : articles de revues spécialisées, ouvrages, études, rapports, mémoires, ...

RES'AUE est un portail documentaire qui s'adresse au personnel des CAUE d'Île-de-France, mais aussi à un public plus large désireux de trouver de l'information relative à l'architecture, à l'urbanisme, à l'environnement ou au paysage : collectivités locales, particuliers, étudiants, associations, acteurs de la construction et de l'aménagement, partenaires, etc. Les utilisateurs peuvent y effectuer des recherches (simples et avancées), accéder à l'information via différents services (alertes, sélections de ressources...) ou encore consulter les produits documentaires réalisés par les documentalistes des CAUE (dossiers thématiques, bibliographies, veille, etc).

RES'AUE est alimenté par les documentalistes des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement d'Île-de-France (CAUE 78, 93, 94, 95). Cet outil collaboratif permet de mutualiser le traitement de l'information, d'en améliorer la diffusion auprès des équipes et du public ou encore de mettre en valeur la richesse informationnelle et les spécificités des CAUE.

The screenshot displays the RES'AUE website interface. At the top left is the 'caue' logo with the text 'Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement d'Île-de-France'. Below it is the 'Espace utilisateur' section with search and login fields. The main content area is divided into several sections: 'NOUVELLES ACQUISITIONS' featuring book covers, 'SELECTION D'ARTICLES' with a list of articles including 'De guerre et faim...', 'L'habitation de tout âge', and 'A la lumière de quatre jeunes penseurs', and 'DOSSIERS DOCUMENTAIRES' with a diagram of 'Interaction thématiques'. A sidebar on the right contains 'RESAUE VILLE POUR VOUS' with links for 'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT', 'ENVIRONNEMENT ET ENERGIE', and 'URBANISME ET PAYSAGE'.

This screenshot shows the 'SOMMAIRE' (Summary) section of the website. It lists 'Références bibliographiques' and provides links to explore further, such as 'Pour aller plus loin... avec les CAUE' and 'Pour aller plus loin... sur internet'. A large photograph of a garden with purple flowers is featured, with the caption '© René Notenhauer Biodiversité et projets d'aménagement'.

L'OBSERVATOIRE NATIONAL DES CAUE

Le CAUE du Val-de-Marne contribue à alimenter l'Observatoire national des CAUE (<http://www.caue-observatoire.fr/>) avec des projets d'architecture ou d'urbanisme val-de-marnais.

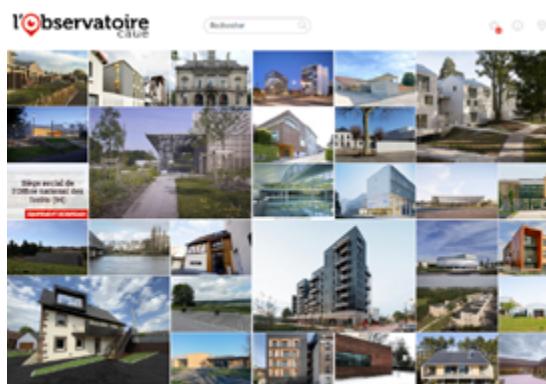
L'Observatoire national des CAUE permet d'avoir accès à :

- une base de données régulièrement actualisée pour faire connaître la production architecturale, urbaine et paysagère, ceci à une échelle départementale et nationale
- une sélection d'opérations choisies par les équipes des CAUE pour la qualité de leur conception, leur caractère innovant, leur valeur d'usage...

Des formulaires de recherche simples ou avancées permettent aux utilisateurs d'effectuer des sélections thématiques et /ou géographiques. Ils peuvent ainsi découvrir des exemples variés de réalisations architecturales (équipements scolaires, culturels ou sportifs, habitats collectifs ou individuels...) et d'aménagements urbains (espaces publics, jardins, etc).

Ces exemples constituent un catalogue de références destiné à tous, particuliers comme professionnels, et s'avère utile pour les architectes conseil, qui peuvent notamment s'y référer dans le cadre de leurs permanences.

71 projets val-de-marnais sont à ce jour référencés.



LES SÉLECTIONS



La Briqueterie. Centre de développement chorégraphique du Val-de-Marne
Vitry-sur-Seine (94)
AAHP - Atelier d'Architecture Philippe Prost - FROST
Philippe - architecte



Collège Antoine de Saint-Exupéry
Fresnes (94)
Daguin Ferrère & Associés - architectes-urbanistes
- DAQUIN Jean-Michel - architecte - FERRERE
Oliver - architecte

NEWSLETTER « EMPREINTES »

Conformément à ses missions, instaurées par la Loi sur l'architecture de 1977, le CAUE du Val-de-Marne a souhaité proposer un rendez-vous régulier, sur abonnement, aux professionnels du cadre de vie.

Cette lettre d'information, dont le premier numéro EMPREINTES #1, est paru en novembre 2021, vise à faire connaître nos actions mais aussi notre regard et nos différents engagements vis-à-vis de l'actualité, du territoire et plus largement de nos disciplines et de leurs enjeux.

Nous souhaitons, par ce rendez-vous bimestriel, partager les sujets sur lesquels le CAUE se mobilise auprès des collectivités et des Val-de-Marnais : axes de travail, projets en cours, retours d'expérience, mais aussi propositions de visites, de rencontres, ressources disponibles, ...

Notre newsletter s'adresse aux architectes, urbanistes, paysagistes, professionnels ou élus des collectivités, écologues, ingénieurs ou conseillers en maîtrise de l'énergie, promoteurs, bailleurs, aménageurs, entreprises du BTP, partenaires institutionnels et culturels, ... autant de professionnels vers qui il nous a semblé important de communiquer.

Nous avons choisi d'intituler notre newsletter EMPREINTES pour évoquer l'impact que les actes de bâtir, de rénover ou d'aménager peuvent représenter, tant d'un point de vue architectural, urbain ou écologique qu'historique.

L'ensemble de l'équipe a été sollicité et nous nous sommes réunis lors d'ateliers éditoriaux afin de déterminer, de manière collégiale, le sommaire de chaque newsletter. Ces moments d'échanges sont précieux pour la vie de l'équipe et sont l'occasion pour chacun de participer en évoquant les actions sur lesquelles il travaille, en réfléchissant à leur valorisation, mais également en devenant contributeur d'une des rubriques du numéro à venir. EMPREINTES n'est donc pas seulement un outil de communication tourné vers un public extérieur. Notre lettre d'informations, en étant le fruit d'un travail d'équipe, constitue un lien tout aussi important au sein du CAUE.

4 numéros sont parus durant l'année 2022.

EXPÉRIENCE

Au fil des rails - RATP
Prolongement de la ligne 14



En partenariat avec la RATP, les élèves des établissements du Val-de-Marne proches du tracé et des futures gares du prolongement de la ligne 14 du métro ont participé à des ateliers de sensibilisation conçus et animés par le CAUE du Val-de-Marne pour découvrir les enjeux des chantiers en cours dans leur ville. Les maquettes des 7 nouvelles gares sont aujourd'hui visibles à l'occasion d'une exposition.

RENDEZ-VOUS



Découvrez tous les autres rendez-vous sur notre agenda

COMMUNICATION

— Temps forts de l'année 2022

Au-delà des actions de communication récurrentes vers nos différents publics (mailings, mise à jour du site Internet, présence sur les réseaux sociaux, envoi d'informations aux communes, etc), quelques projets nous ont plus particulièrement mobilisés durant l'année 2022.

Lancement de la Destination Val-de-Marne dans l'application Archistoire

Suite au premier parcours mis en ligne dans l'application à l'occasion des Journées Nationales de l'Architecture 2021, le CAUE a décidé d'investir dans ce nouveau format de visite et a créé, en 2022, une «Destination Val-de-Marne».

Au cours de l'année, six parcours ont été versés, mettant en valeur différentes thématiques architecturales et patrimoniales du département. Cela a été l'occasion d'organiser une présentation de l'outil à la presse en avant-première en septembre, avant les Journées Européennes du Patrimoine, par le biais d'une «visite test» sur la commune de Créteil. Un certain nombre de documents de communication ont été conçus dans l'année pour faire la promotion de cet outil pédagogique numérique : livret de présentation (à destination des collectivités qui souhaiteraient se lancer dans la conception d'un parcours sur leur territoire), affiches, flyers pour le grand public.

Notre «Destination Val-de-Marne» continuera à s'enrichir au fil du temps.

Charte France Rénov'

En ce qui concerne le pôle Agence de l'énergie du CAUE, les espaces FAIRE sont devenus en 2022 des Espaces France Rénov'. Cela a nécessité de modifier tous les éléments de communication afin de les adapter à la charte graphique envoyée par le Ministère, et de personnaliser pour notre structure différents documents que nous utilisons lors de nos événements (affiches, dépliants, roll-ups, stand parapluie).

Pass' Réno Habitat

Au mois de mars, la plateforme du service public de la Métropole du Grand Paris pour la rénovation énergétique de l'habitat individuel et micro-collectif a été mise en ligne. Aux côtés de l'agence MVE qui coordonne cette action, et en lien avec les autres structures de l'énergie partenaires, l'équipe communication du CAUE s'est impliquée dans la conception de documents à destination du grand public et des professionnels de la rénovation énergétique. L'enjeu étant, dès l'ouverture de la plateforme, de réussir à affilier des professionnels, la communication vers cette cible a été privilégiée. C'est dans ce sens que des événements tels que «Du tac au tac», les «Jeudis techniques» ou d'autres formats de rencontres à destination des professionnels ont été imaginés et mis en place pour faire connaître la plateforme Pass' Réno Habitat.

— Réseaux sociaux

Le CAUE s'est saisi de l'opportunité du lancement de la destination Val-de-Marne dans Archistoire et de celui de la deuxième édition du Palmarès « Architectures habitées dans le Val-de-Marne » pour créer une page LinkedIn.

Même si Facebook demeure le réseau social le plus populaire, il est devenu au fil du temps un vecteur d'informations exclusivement destinées au grand public.

La présence de notre structure sur LinkedIn va permettre de renforcer nos liens avec tout un réseau de professionnels : architectes, urbanistes, paysagistes, conseillers en maîtrise de l'énergie, mais également élus, personnels des collectivités et journalistes.

Pour le Palmarès, nous avons créé un compte spécifique, sur lequel nous allons communiquer tout au long des différentes étapes de la deuxième édition.

Enfin, pour faciliter la gestion des posts à publier sur les réseaux, le CAUE a souscrit un abonnement à un outil (Swello) qui permet de programmer à l'avance les publications.

— Revue de presse

La communication du CAUE auprès de tous les publics se traduit également par la rédaction et la diffusion d'informations dans la presse locale et/ou professionnelle, en fonction des besoins.

Les événements que nous organisons sont régulièrement annoncés dans la presse écrite et sur Internet.

Vous trouverez ci-après une sélection d'articles relatifs aux actions du CAUE du Val-de-Marne parus en 2022 :

Informations générales

- Agence de l'énergie du CAUE 94 : Actu-juridique (juillet)
- CAUE d'Île-de-France : Journal du Grand Paris (avril)

Conseil et sensibilisation aux porteurs de projets

- Conseil aux particuliers : Villejuif notre ville (octobre)

Sensibilisation du jeune public

- Projet RATP « Au fil des rails » : Vivre à Gentilly (janvier-février) ; Val de Marne (juin)

Sensibilisation du grand public

- Archistoire : Val de Marne (juin) ; 94 citoyens (septembre) ; Vivre ensemble à Créteil (octobre)
- Journées du Patrimoine : Parisien du Val-de-Marne (16 septembre)

Menu **Actu-Juridique.fr**

INTERVIEW ENVIRONNEMENT ÎLE-DE-FRANCE

VAL-DE-MARNE (94)

VAL-DE-MARNE (94)

Richard Wissler : « Il faut suivre une méthode précise pour aborder un projet de rénovation énergétique »

Publié le 04/07/2022



Richard Wissler
responsable de l'Agence de l'énergie du Val-de-Marne, CAUE du Val-de-Marne



Propos recueillis par
Nicolas Dendri
journaliste

Face au réchauffement climatique et pour limiter les émissions de gaz à effet de serre, la rénovation énergétique des bâtiments est devenue un enjeu majeur. Dans les territoires, des organismes œuvrent au quotidien sur ce sujet. Les conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE) disposent d'équipe spécifique. C'est le cas dans le département du Val-de-Marne (94). Le CAUE 94 est situé à Maisons-Alfort. Au sein de cette structure, 8 personnes travaillent au sein de l'Agence de l'énergie. Alors comment ces acteurs locaux s'organisent-ils ? Quelles sont leurs activités ? Les éléments de réponse avec Richard Wissler, responsable de l'Agence de l'énergie du Val-de-Marne.

Actu-Juridique : Qu'est-ce que le conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement ?

Richard Wissler : Le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) est une association, créée par la loi sur l'architecture de 1977. À l'époque, les pouvoirs publics ont décidé que tout permis de construire devait être conçu et signé par un architecte. Une dérogation a été faite aux bâtiments dont la surface était inférieure à 170 m² (150 m² à l'heure actuelle). Face à cette situation, les CAUE ont été créés pour remplir une mission de service public. Leur rôle est de diffuser de l'information, du conseil et de l'accompagnement aux personnes qui veulent conduire des projets d'extension, de surélévation de leur domicile ou de leur entreprise. Ces structures accompagnent aussi les collectivités locales pour l'évolution de leurs projets urbains, pour une meilleure connaissance de leurs équipements publics.

Actu-Juridique : Comment a été créée l'agence de l'énergie du CAUE du Val-de-Marne ?

Richard Wissler : En 2007, le CAUE du Val-de-Marne s'est posé la question sur ses missions par rapport à la maîtrise de l'énergie. Suite à des contacts avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) et plusieurs collectivités comme Vitry-sur-Seine ou Choisy-le-Roi, nous avons créé l'Agence de l'énergie du CAUE du Val-de-Marne. Aujourd'hui, avec l'organisation de la métropole du Grand Paris, l'Agence de l'énergie 94 travaille sur deux établissements publics territoriaux : Grand Paris Sud-Est avenir et Grand-Orly Seine Bièvre. Le territoire de Grand Paris Sud-Est avenir regroupe 16 communes avec notamment Citeil, Boissy-Saint-Léger, Le Plessis Trévise ou encore Sucey-en-Brie. L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre comprend 24 communes notamment Choisy-le-Roi, Ivry-sur-Seine, Rungis ou encore Orly et 6 communes situées dans le département de l'Essonne.

Actu-Juridique : Quelles sont les missions de l'agence de l'énergie du CAUE du Val-de-Marne ?

Richard Wissler : L'Agence de l'énergie travaille sur tous les éléments et facteurs qui concourent à éviter le réchauffement planétaire. Nous proposons des mesures d'adaptation et d'atténuation. Nous sommes une équipe d'architectes, d'ingénieurs et d'urbanistes et travaillons sur le bâtiment durable dans sa globalité. Nous avons aussi une expertise sur les aspects urbains comme la mobilité, les différents types d'aménagement ou encore la nature dans la ville. Ce sont des éléments qui permettent de faire baisser les émissions de gaz à effet de serre. Dans cette perspective, nous développons de plus en plus notre activité sur la sobriété énergétique des bâtiments. Travailler sur la consommation énergétique permet de réduire les émissions.

Mais aujourd'hui, avec les différents objectifs donnés par l'État, la région et les collectivités, nous travaillons énormément sur le sujet de la rénovation énergétique. Dans ce cadre-là, nous avons le programme SARE, c'est-à-dire Service d'accompagnement à la rénovation énergétique, mis en place début 2021 au sein de l'Agence de l'énergie du Val-de-Marne. Il est défini par l'Ademe en harmonie avec l'objectif de l'État de fournir 500 000 logements rénovés par an au niveau national. Nous diffusons des informations et proposons un accompagnement aux porteurs de projet de rénovation énergétique. C'est une nouvelle mission pour nous qui nous occupe énormément. Mais, nous continuons à accompagner les collectivités locales sur leur politique urbaine et sur leur politique de réduction de consommation énergétique. Nous avons aussi des actions auprès des écoles ou encore des professionnels du bâtiment.

Actu-Juridique : Comment la prise en compte du sujet climatique et énergétique a-t-elle évolué depuis la création de votre agence en 2007 ?

Richard Wissler : Aujourd'hui, pour réduire sa consommation énergétique, le particulier doit engager des travaux. Les travaux de rénovation et de réduction de la facture énergétique sont très coûteux. Face aux coûts importants, il y a peu de mesures d'aide financière prises à l'échelle de nos territoires, malgré la volonté politique. Les structures supracommunales comme le département ou la région financent le soutien aux structures de conseil comme la nôtre. Mais certaines financent assez peu les aides aux travaux. Aujourd'hui, il n'y a que l'État à travers les programmes de l'Ademe ou de l'Agence nationale de l'habitat (Anah), qui financent les travaux pour les particuliers. Même s'il y a eu une amélioration ces dernières années, les ménages ont des difficultés à engager des travaux de rénovation énergétique à cause du reste à charge.

Une particularité tout de même sur notre territoire, une seule commune offre des aides aux travaux. Il s'agit de Chevilly-Larue. Depuis des années, la municipalité s'engage dans des aides pour la rénovation thermique des combles perdus jusqu'à 1 500 €. Pour accélérer la rénovation énergétique des logements des particuliers, les différentes échelles des territoires devaient cofinancer le reste à charge des particuliers. Si on additionnait les aides de l'État et des territoires, nous pourrions réduire de façon importante le reste à charge des travaux de rénovation énergétique.

Actu-Juridique : Quel est le besoin majeur aujourd'hui des ménages dans le cadre de la rénovation énergétique ?

Richard Wisler : Les ménages ont besoin d'être accompagnés dans leur projet de rénovation énergétique. Nous devons être à leur côté, leur donner des conseils gratuits, neutres et indépendants. Ainsi, ils peuvent évoluer dans les différentes étapes. Les ménages ont besoin d'être pris en main dans les phases diagnostic, maîtrise d'œuvre et la réalisation des différents travaux. Nous avons environ 2 500 contacts par an. Ce sont des personnes qui demandent des conseils et de l'information. Au niveau de l'accompagnement, c'est en train de se mettre en place à travers le programme SARE.

Actu-Juridique : Quels sont les outils que vous utilisez pour accompagner les particuliers ?

Richard Wisler : Il y a différentes plateformes de la rénovation énergétique qui existent. D'abord CoachCopro, créée il y a une dizaine d'années par l'Agence parisienne du climat et destinée aux copropriétaires. Ce système nous permet de rester en contact permanent avec le référent énergétique de la copropriété. À tout moment, il peut nous mobiliser et avoir accès à différentes ressources et réponses sur la manière de contacter un bureau d'études pour faire un diagnostic, de lire un diagnostic et tirer les conclusions, pour choisir un scénario de travaux en fonction des aides financières mobilisables. Ces choix sont stratégiques et un particulier non-professionnel ne peut pas le faire lui-même. L'accompagnement est donc essentiel. Pour les maisons individuelles, le même système s'est mis en place avec la plateforme Pass'Réno Habitat. Sur notre territoire de compétence, nous avons 100 000 maisons individuelles à traiter. Uniquement sur Grand-Orly Seine Bièvre, il y a 70 000 maisons individuelles, dont 54 000 qui ont été construites avant 1974.

Actu-Juridique : Quelles sont les principales interrogations des particuliers ?

Richard Wisler : La première question posée c'est « Connaissez-vous une entreprise pour faire les travaux ? ». Ce n'est pas la bonne question à poser directement. L'autre question fondamentale qui nous est posée c'est au sujet des aides financières. Tous les travaux ne sont pas éligibles à des subventions. Les deux tiers des contacts que nous avons avec des particuliers touchent ce sujet. Nous donnons donc des explications à ce propos. Souvent, nous sommes sollicités pour des changements de fenêtres, des isolations thermiques ou un changement de chaudière. Dans tous les cas, par rapport à ces questions, nous leur indiquons qu'une bonne rénovation énergétique d'un habitat se fait toujours globalement. Nous étudions tous les facteurs puis nous les priorisons par la suite.

Actu-Juridique : Si je suis un particulier et que je souhaite mener des travaux énergétiques, par où dois-je commencer ?

Richard Wisler : Il est nécessaire de suivre une méthode précise pour aborder une rénovation énergétique. Avant tout travaux thermiques ou sur les énergies renouvelables, il faut s'assurer de la sobriété du bâtiment, c'est-à-dire une parfaite isolation du dos et du couvert pour réduire au maximum les besoins énergétiques du bâtiment. Cela concerne les murs, les fenêtres, les toits, les planches. Pour cela, un diagnostic énergétique est nécessaire et important.

Ensuite, dans un second temps, une réflexion sur l'efficacité énergétique des équipements peut être engagée : des questions sur l'adaptation de la chaudière, ou l'installation d'une pompe à chaleur ou d'un poêle à bois. Passées ces deux étapes, on peut étudier la possibilité d'utiliser des énergies renouvelables.

Plusieurs scénarios de travaux sont proposés avec plusieurs possibilités de gain énergétique. Ces scénarios donnent accès à plusieurs aides et subventions publiques pour financer en partie le projet. Des travaux plus ambitieux au niveau énergétique sont plus coûteux mais permettent de bénéficier d'aides financières supplémentaires. Un plan de financement est transmis ensuite pour permettre de choisir le scénario définitif. Les différentes subventions apparaissent sur ce document. Il permet aussi de demander des prêts pour financer ces travaux.

Actu-Juridique : Quels sont les défis de demain pour l'agence de l'énergie du CAUE du Val-de-Marne ?

Richard Wisler : Jusqu'à présent, nous travaillons principalement sur la réduction de la consommation énergétique. Aujourd'hui, l'empreinte carbone des bâtiments s'impose comme un indicateur décisif. Les émissions de gaz à effet de serre sont un nouveau critère avec la consommation énergétique, dans le cadre des travaux et pendant le fonctionnement du bâtiment. C'est essentiel notamment dans le choix des matériaux utilisés et sur la qualité de la démarche pendant la conception, le chantier, la construction et la déconstruction d'un bâtiment. Il faut donc une vision globale. Cette vision s'inscrit dans une stratégie qui se met en place avec la nouvelle réglementation environnementale 2020 (RE2020), applicable depuis le 1^{er} janvier 2022.

L'autre enjeu pour nous c'est de permettre à l'ensemble de la population de réduire sa facture énergétique même pour ceux qui ne sont pas en situation d'engager des travaux de rénovation énergétique. Il s'agit alors d'accompagner ces ménages dans des programmes de soutien à domicile qui leur permettront de mieux maîtriser leur consommation d'énergie.

Les CAUE : la connaissance de l'architecture et du paysage au plus près du terrain

Architecture | Institut Ecra | 10 avril 2022

PARTAGER

Twitter

Facebook

Google +

LinkedIn

Envoyer cet article

AUTEUR

Emmanuelle Chauvieu

Créés par la loi sur l'architecture de 1977, les conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) assurent des missions d'information, de sensibilisation et d'accompagnement des particuliers et des collectivités sur tout ce qui a trait à la promotion et au développement de la qualité architecturale, urbaine et environnementale. Ces structures associatives – on en compte une par département – se caractérisent par des interventions de terrain, en s'adaptant à chaque fois aux spécificités et aux besoins du territoire.

Une visite de chantier du Village des athlètes, une journée d'échanges sur la transformation de bureaux en logements, une projection-débat autour du film « Les Mains dans la terre, naissance d'un éco-village », une promenade urbaine pour décrypter les enjeux du futur PLU bioclimatique parisien, une initiation à l'architecture pour les enfants, la constitution d'un atlas des arbres remarquables, une matinée d'information sur la rénovation énergétique... petit inventaire non exhaustif d'événements ou d'initiatives organisés par l'un des huit conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) franciliens.



Lors d'une promenade urbaine organisée par le CAUE 75 pour décrypter les enjeux du futur PLU bioclimatique. © JDD

Créés par la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977, les CAUE ont – pour objectif de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement dans le territoire départemental », précise la Fédération nationale des CAUE. Structure associative présidée par un élu local, le CAUE est « un organe de concertation entre les acteurs impliqués dans la production et la gestion de l'espace rural et urbain. – A la fois centre de ressources, lieu de rencontres, d'échanges et de diffusion culturelle, le CAUE, composé de professionnels (architectes, urbanistes, paysagistes, etc.), apporte une aide à la décision à un public varié : particuliers, élus ou services de l'État, professionnels, enseignants, etc. Ses principales missions étant de conseiller, former, informer et sensibiliser.

« Chacune de ces missions est conduite de manière singulière par chaque CAUE, en fonction de son territoire et de ses moyens, précise Laëtitia Grigy, directrice du CAUE du Val-de-Marne. Par exemple, si je prends la mission de conseil aux particuliers, tous les CAUE l'assurent avec plus ou moins d'ampleur et une organisation un peu différente. Dans le Val-de-Marne, elle est assez importante puisque nous nous déplaçons dans plus de la moitié des 47 communes du département pour assurer et renforcer ce service public, directement en proximité au sein des services d'urbanisme des communes où les particuliers et les porteurs de projets peuvent rencontrer un architecte conseiller du CAUE. »

Valoriser la production architecturale

Si les professionnels des CAUE, conformément à la loi, assurent cette prestation de façon gratuite et ne peuvent être chargés de la maîtrise d'œuvre, ni dessiner un projet, la structure val-de-marnaise, afin de sensibiliser les particuliers à la plus-value de faire appel à un architecte libéral, a organisé en 2021 le parrainé "Architectures habitées", dont elle vient de lancer le deuxième édition. « L'objectif est de valoriser la production architecturale à travers des projets exemplaires et inspirants du territoire, décrit Laëtitia Grigy, il peut s'agir de construction de maison neuve, d'extension, de surélévation de rénovation, ..., l'essentiel étant d'avoir un binôme maître d'ouvrage/maître d'œuvre afin de montrer, la plus-value de l'architecte dans la conception de l'espace et de l'habitat. Centrée uniquement sur des projets individuels, c'est une démarche qui n'existe que dans le Val-de-Marne. »

Ainsi, en Seine-et-Marne, le CAUE a lui-même réalisé, en collaboration avec l'Union départementale des architectes, un « bilan architectural local », soit un « BAL » qui offre un panorama de la production architecturale de la décennie 2010-2020 sur le département en comptant 300 réalisations dans le champ de l'habitat, des équipements publics, des bâtiments d'activités, des commerces...

Si ces initiatives entrent dans le cadre des missions de conseil et de sensibilisation sont communes à tous les CAUE, ces structures mènent aussi des actions ciblées et spécifiques, en fonction des demandes et des besoins exprimés sur le territoire. Ainsi, dans le Val-de-Marne toujours, après avoir été sollicité par deux communes pour les accompagner sur la végétalisation de leur cimetière, le CAUE va éditorialiser un petit guide méthodologique sur cette question. « C'est un sujet encore émergent mais qui va sans doute intéresser d'autres villes, d'autant plus qu'elles vont être dans l'obligation d'appliquer la loi sur l'interdiction de l'utilisation de produits phytosanitaires pour l'entretien des cimetières », relève Laëtitia Grigy.



La carte du Bilan architectural local de Seine-et-Marne, réalisé par le CAUE 77. © CAUE77

Les CAUE peuvent également proposer des accompagnements sur-mesure sur un projet ciblé, à l'image de celui assuré par celui de l'Essonne à Paray-Vieille-Poste dans le cadre de la démarche d'urbanisme transitoire engagée par la commune avec l'EPT Grand Orly Seine Bièvre et l'Établissement public foncier Île-de-France, dans le but de déterminer les usages futurs du quartier de la Ferme de Contin. Une équipe d'architecte-designer du CAUE est ainsi présente chaque semaine dans la Maison du projet située dans la ferme afin de rencontrer le voisinage et d'imaginer collectivement le devenir de ce quartier historique. « Sur ce projet comme sur tous ceux que nous menons, nous essayons d'être le plus possible sur le terrain, afin de déterminer ce qu'il est possible de faire et ce qu'il ne l'est pas », commente Valérie Kauffmann, directrice du CAUE 91.

A Paris, des sujets au cœur des priorités municipales

Les spécificités territoriales sont aussi un critère déterminant dans les interventions de chaque CAUE : par exemple, en Seine-et-Marne, les enjeux autour du patrimoine arboré et des paysages tiennent une place importante, souligne Grigorie Duterte, la directrice du conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement, dont l'équipe compte, aux côtés de quatre architectes urbanistes, trois paysagistes concepteurs et un forestier arboriste.

Dans ce département dénombant à la fois une majorité de communes de moins de 3 000 habitants et une part importante de surfaces agricoles, le CAUE a, par exemple, en lien avec le conseil départemental, élaboré un guide d'insertion paysagère des unités de méthanisation (voir encadré). « C'est une action très spécifique à la Seine-et-Marne », pointe Grigorie Duterte, tout comme celle relative à l'évaluation des performances environnementales du chanvre en réhabilitation. « Dans le département, nous avons une charnière développée depuis une dizaine d'années et nous essayons de contribuer à la connaissance du chanvre car mélangé à la chaux il permet de faire du béton de chanvre. Nous avons donc fait une instrumentation avec le Cerema d'un bâtiment ancien rénové avec du béton de chanvre pendant deux ans », poursuit la directrice du CAUE. Objectif : pouvoir mieux évaluer les performances thermiques, hydriques et acoustiques de ce matériau et promouvoir en réhabilitation, dans le cadre de l'ensemble de ses missions de conseil, sur la base de performances mesurées.

En Seine-et-Marne, un guide d'insertion paysagère des unités de méthanisation



Visite d'une unité de méthanisation en Seine-et-Marne organisée par le CAUE 77 avec des agences de paysagistes. © CAUE77

Avec une dizaine d'unités en fonctionnement et plusieurs projets en cours, la Seine-et-Marne est un département pionnier en matière de méthanisation. « Nous avons réalisé avec le conseil départemental un guide d'insertion paysagère des unités de méthanisation, explique Grigorie Dutarte, directrice du CAUE 77. Nous avons travaillé sur la façon d'aider les porteurs de projets, généralement des groupements d'agriculteurs, à mieux prendre en compte l'environnement paysager pour que ces unités ne soient pas perçues comme des vannes dans le paysage et mieux acceptées ». Dans la lignée de ce guide, le CAUE 77 va développer des formations à l'intention de paysagistes concepteurs sur ce thème afin qu'ils puissent intégrer des équipes de conception des unités de méthanisation en apportant leurs compétences paysagères.

À l'inverse, dans la Capitale, les problématiques sont d'une toute autre nature. « Notre spécificité est d'être à la fois sur une ville-département et un territoire entièrement bâti », souligne Laurence Duffort, la directrice du CAUE parisien. De fait, le lien de la structure avec la Ville est particulièrement étroit. « Tous les sujets que nous portons sont au cœur des priorités municipales, poursuit-elle. Nous sommes en appui des politiques municipales et travaillons avec différentes directions de la ville de Paris, celle de l'urbanisme bien sûr, mais aussi de la voirie, dans le cadre notamment de la démarche "Embellir mon quartier", des espaces verts... Nous sommes très engagés dans l'accompagnement de la municipalité sur les enjeux d'adaptation au changement climatique. »



Laurence Duffort, directrice du CAUE de Paris. © DRP

sions. »

Actions dans les écoles

Autre axe important de l'intervention du CAUE parisien : les scolaires, avec de nombreuses actions de sensibilisation menées dans les écoles, à l'image, entre autres, du dispositif « Les architectes et les urbanistes dans les classes » qui consiste à faire intervenir dans les classes des professionnels pour parler d'architecture, de ville et de paysage aux élèves des écoles maternelles, élémentaires, des collèges ou des lycées.

Cette animation est également proposée par les CAUE du Val-de-Marne et de Saint-Denis. Dans ce département, le conseil mène depuis une dizaine d'années l'action pédagogique « Osez l'Ourcq », des parcours urbains visant à faire découvrir, de façon ludique, des éléments de patrimoine, des réalisations contemporaines, des mutations de sites révélatrices de ce qui est en train d'advenir autour de cette voie fluviale.



Atelier pour Oasis à l'école élémentaire Bouffes (Paris 9e arr.). © Théo Moreau

Autre exemple, en Essonne, avec Les Jeunes balades urbaines, projet monté à Vry-Château avec 15 jeunes de la Mission locale. « L'idée était, en amont d'une transformation dans un quartier politique de la ville, de travailler avec les jeunes sur le regard qu'ils portaient sur leur quartier. On a eu une semaine de diagnostic avec eux, en faisant intervenir des architectes, des personnes de l'agglomération qui s'occupaient des espaces publics, pour qu'ils aient un apport de connaissances, tout en faisant en sorte que ce qui ressorte vienne vraiment des jeunes, témoigne Valérie Kaufmann. L'idée est de pouvoir entendre leur voix, de la poser et de dire qu'ils sont aussi des acteurs de la transformation urbaine. » À l'issue d'une semaine de balades, d'observations et d'élaboration d'une grande carte, les jeunes ont, avec un collectif de graphistes imaginé et construit des éléments de signalétique et de mobilier qui prendront place dans le quartier, interpellant les passants et les amenant à voir autrement leur lieu de vie.

La biodiversité, sujet de recherche-action des CAUE franciliens

Les huit CAUE d'Ile-de-France sont regroupés au sein d'une union régionale et mènent dans ce cadre des actions transversales et coordonnées. Ils ont ainsi créé en 2005 l'Observatoire de la qualité architecturale du logement en Ile-de-France afin de suivre la qualité architecturale du logement et ses conditions d'émergence en analysant des opérations de logements habités depuis plus de deux ans. Par ailleurs, depuis 2017, les CAUE franciliens se sont engagés dans une démarche de recherche-action en partenariat avec des territoires sur la prise en compte de la biodiversité dans les projets. Un séminaire de restitution de cette recherche-action est organisé le 21 avril, de 9h à 13h dans la Galerie du CAUE des Hauts-de-Seine à Nanterre (3 place Nelson Mandela).

A Paris, des promenades urbaines pour accompagner l'élaboration du PLU

Formation des élus, promenades urbaines, capsules vidéos, ateliers dédiés avec des scolaires... en appui des services de la Ville, le CAUE 75 déploie plusieurs actions pour accompagner l'élaboration du futur PLU bioclimatique et l'actuelle concertation autour du projet d'aménagement et de développement durable (PADD).

Ce samedi de mars, rendez-vous a été donné boulevard de la Villette, dans le 20^e arrondissement de Paris. Une trentaine de personnes sont présentes pour suivre une « promenade urbaine du PLU bioclimatique », organisée par le CAUE de Paris dans le cadre de la seconde phase de concertation sur la révision du plan local d'urbanisme (PLU) de Paris. Objectif, précise la structure : « arpenter et questionner collectivement le Paris d'aujourd'hui et se projeter dans le Paris bioclimatique de demain ». Mais aussi « s'approprier et se former aux grandes orientations du projet d'aménagement et de développement durables », soit le PADD, document scelle du futur PLU, à travers des exemples concrets observés in situ dans la ville. Ainsi, la balade du jour va, à travers différentes réalisations, permettre d'illustrer plusieurs des grandes orientations de ce document.



L'ancien grand magasin « Aux quatre arrondissements », qui a fait l'objet d'une surélévation en bois au dernier étage, était l'une des étapes de la promenade urbaine. © Jpp

Premier exemple, l'immeuble situé sur le trottoir face au petit atroucement, l'ancien grand magasin « Aux quatre arrondissements », transformé en immeuble de logements et qui a fait l'objet d'une surélévation en bois au niveau du dernier étage. « Privilégier l'existant est un des gros enjeux du PLU bioclimatique », précise à cette occasion Clémence Boudier, architecte-urbaniste, qui anime cette promenade urbaine.

Étape suivante sur le boulevard de Belleville où un programme de désimperméabilisation des sols, de végétalisation des pieds d'arbres et de « transformation d'une contre-allée dédiée aux voitures en zone de rencontre des mobilités » a été réalisé en concertation avec les habitants dans le cadre du budget participatif. Différents projets d'aménagement de l'espace public (patrimoine ferroviaire de la petite ceinture par exemple) et architecturaux (tiers-lieu Ervis-Le Labo, conçu en structure bois pour 70 % et disposant d'une toiture végétalisée réutilisant l'eau de pluie) seront ainsi passés en revue au cours de ces deux heures de balade achevées sur les hauteurs du Parc de Belleville.



Devant le tiers-lieu Ervis-Le Labo, conçu en structure bois pour 70 % et disposant d'une toiture végétalisée réutilisant l'eau de pluie. © Jpp

Sensibiliser les particuliers à un objet complexe

« Sur le PLU, nous intervenons plutôt sur le volet sensibilisation à un objet complexe pour les particuliers, explique Laurence Duffort, directrice du CAUE 75. Nous essayons de développer un certain nombre d'outils pour montrer les enjeux et à quoi sert un PLU, que ce soit à travers ces promenades, mais également des conférences, des capsules vidéo, des ateliers fresque du PLU dans les quartiers politiques de la ville... Toutes ces actions sont menées en lien étroit avec la direction de l'urbanisme de la ville de Paris ».

Parallèlement au dispositif de concertation proposé aux adultes, le CAUE de Paris a mis en place une démarche de sensibilisation et de mobilisation auprès des enfants dans le but de développer leur regard sur la ville et de recueillir leur vision du Paris de demain.

Enfin, pour permettre aux équipes municipales des arrondissements de se saisir pleinement de ce dispositif, le CAUE a, durant l'année 2021, mis en place une offre de formation spécifique et territorialisée sur le PLU, à destination de tous les élus d'arrondissement.



CONSO

Maîtriser sa facture d'énergie

« Nous sommes intégrés au réseau de l'Ademe (Agence de la transition écologique). Quand nous accompagnons un particulier pour réaliser des travaux, nous visons au moins 35% de gain énergétique. »

Richard Wissler,
architecte CAUE 94 Agence de l'énergie



En octobre, vous pouvez prendre rendez-vous avec un expert qui vous donnera des conseils personnalisés pour réduire votre consommation énergétique et limiter l'augmentation de vos factures.



L'Etat doit prendre ses responsabilités
Signez la pétition!

→ par Marie-Pierre Grassi

Prochaines rencontres gratuites sur rendez-vous:

jeudi 16 et 27 octobre
de 14h30, à 17h30.
Contact : 01 71 33 13 60

Pour faire face à l'augmentation du coût de l'électricité et du gaz, il est possible de baisser la température d'un degré. C'est vrai. Mais d'autres solutions existent. Vous pouvez désormais rencontrer un expert du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Val-de-Marne (CAUE 94) et étudier la question sérieusement avec lui.

Des conseils pour tous

Villejuif est particulièrement concernée car 80% des maisons individuelles et 63% des copropriétés ont été construites avant 1974. Elles peuvent donc être considérées comme abritant des logements très énergivores. Les professionnels du CAUE 94 sauront vous aider à y remédier et à trouver des solutions adaptées à votre situation.

Ce nouveau service concerne les locataires des im-

meubles collectifs ou individuels. Les propriétaires qui décident de faire des travaux de rénovation énergétique recevront des conseils et seront orientés vers les aides financières appropriées.

Et des aides pour des factures

Les Villejuifois, qui ont des difficultés financières, en particulier pour régler les factures d'énergie, peuvent solliciter le Centre communal d'action sociale (CCAS) qui leur présentera les dispositifs existants : Fonds de solidarité habitat, chèque énergie, commission sociale municipale.

+ CCAS tél. : 01 45 59 20 20 / mail : solidarite@villejuif.fr

Jusqu'à
200€

Montant des économies
annuelles avec les conseils
d'un expert du CAUE 94

Chantier ligne 14 : opération communication

La RATP a invité les services communication des Villes d'Arcueil, Chevilly-Larue, Gentilly, Kremlin-Bicêtre, l'Hay-les-Roses, Villejuif, et Paris 13 sur le site de la future gare Kremlin-Bicêtre hôpital de la ligne 14, lors d'une réunion d'information le 25 novembre dernier. Au programme, une présentation du projet et de l'avance des travaux puis une visite du chantier. La RATP projette d'installer sur les palissades les restitutions des ateliers faits avec les écoles dans le cadre du programme « Au fil des rails » mené en partenariat avec le Conseil en architecture, urbanisme et environnement du Val-de-Marne (CAUE94). Plus de 150 élèves de 7 classes d'écoles élémentaires, dont la classe de Manon Borde à l'école Gustave-Scourtes, ont participé à cette opération composée d'ateliers pédagogiques autour de la fabrication de la ville et du métro et animés par une architecte du CAUE.



© RATP - M. BOUTIER - A. BOUTIER - 2022

ÉDUCATION

La ligne 14 à portée des enfants

L'Hajj-Les-Roses. « Comment on descend les tunneliers sous terre ? », demande Jalya, en CM1 à l'école Lallier A. « Les ouvriers ne risquent pas de s'électrocuter en posant les rails ? », s'inquiète Alyssé. Curieux, les élèves posent nombre de questions aux intervenantes de la RATP venues leur parler du prolongement Sud de la ligne 14. Ces échanges ont lieu dans le cadre des ateliers « Au fil des rails » proposés par la RATP, maître d'ouvrage du projet financé par la Société du Grand Paris, à huit établissements scolaires situés à proximité des gares en construction. Celle de Chevilly-Trois-Communes (nom de gare provisoire) se trouvera à 500 mètres de l'école Lallier.

« L'impact de l'arrivée de la gare sur le quartier nous permet d'aborder l'histoire et les enjeux de l'urbanisation à partir d'un exemple qui les touche », explique Sophie Tessandier, architecte au conseil d'architecture, d'urbanisme



Les maquettes réalisées par les élèves sont exposées jusqu'au 17 juin à la Fabrique du métro (Saint-Ouen).

et de l'environnement du Val-de-Marne (CAUE 94) qui prend en charge l'animation de ces ateliers. Les élèves travaillent aussi à la confection d'une maquette de leur quartier. Un exercice concret qui « m'a permis d'en apprendre plus sur ma ville », explique Saly.

Maya a adoré quant à elle « connaître l'histoire de sa ville avec plus de détails ». Yoni et Kaina sont « fiers d'avoir appris que la Roseraie départementale a été créée par un collectionneur [Jules Gravereaux, NDLR] ».

■ SABRINA COSTANZO

De la mairie de Créteil au centre d'Aubervilliers : plongez dans l'architecture d'Ile-de-France en réalité augmentée



Archistoire, c'est le nom de l'application développée par les conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) d'Ile-de-France pour faire découvrir le patrimoine de nos villes en réalité augmentée. Les passionnés ont testé pour vous.

Ce jeudi après-midi de septembre, ils sont un petit groupe de fondus d'architecture à s'être retrouvés sur l'esplanade de l'hôtel de ville de Créteil. Aujourd'hui, ils plongent dans les trésors urbains du Créteil des années 1970 et de ses monuments emblématiques, des Choux au tribunal en passant par la mairie. Et pour commencer, une petite visite aérienne grâce à une vidéo immersive filmée par un drone.

Un repérage en hauteur proposé dans l'application mobile Archistoire, après qu'ils aient été géolocalisés place Salvador Allende. Puis, d'un clic sur la mairie de Créteil, les voilà transportés à l'intérieur

A LIRE AUCI

Quand Jean-Luc Godard filmait le Val-de-Marne

Prenez vos visites des Journées du patrimoine 2022 en Val-de-Marne

Le Festival-Strine lance sa médiation en kit pour aller dans les quartiers

Mohel Kekouche associé à Florent Hervé au Centre d'urbanisme national de Créteil

Un peu plus loin, sur les bords du lac, c'est la faune et la flore de ce coin de nature qui se révèle grâce à l'application. Etape suivante : les Choux, ces immeubles incontournables du paysage créteilien. "Il y a tellement de gens qui vivent ici mais ne connaissent pas cette ville et son histoire. Ils rentrent chez eux dormir et vont travailler ailleurs la journée. Avec cette application, on a une nouvelle façon de pouvoir appréhender Créteil", s'enthousiasme Henri, qui habite le quartier de l'Échat.

Parcours des architectes, recontextualisation historique, visuels des intérieurs et parties invisibles pour un simple promeneur. L'application met le patrimoine à portée de clic.

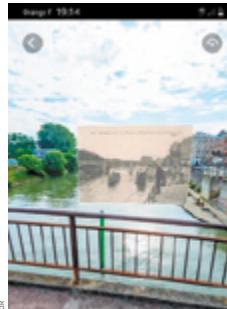
L'histoire de ce guide interactif a démarré en 2017, dans le Val, grâce à un partenariat entre le CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) local et l'Agence 94. L'objectif était de renouveler le genre des visites guidées. Depuis, d'autres conseils départementaux ont enrichi l'application en créant des parcours.

Il en existe aujourd'hui une vingtaine en Ile-de-France allant des quartiers de renouvellement urbain (Paris 20e, Vitry Centre-ville) aux villes nouvelles (Evry-Courcouronnes, Créteil, Saint-Quentin-en-Yvelines) en passant par l'architecture du XIXe siècle (patrimoine des bords de Marne de Créteil à Joinville-le-Pont, Argenteuil) ou des singularités comme le patrimoine des années 1950 de la ville de Sceaux, la Seine industrielle et paysagère à Nanterre, les abords de Notre-Dame de Paris ou les centres urbains d'Aubervilliers et de Saint-Denis.

Pour valoriser plus particulièrement le Val-de-Marne, le CAUE 94 a décidé d'ouvrir six parcours d'ici la fin de l'année. "Ce sont des contenus qui sont écrits par des architectes urbanistes. Le parcours pour Créteil nous a mobilisés pendant un an et nous avons pu capitaliser sur nos vingt ans de partenariat avec la municipalité. L'application est en constante évolution et nous complétons l'enrichir régulièrement de nouveaux parcours", explique Sabrina Kara, architecte au CAUE du Val-de-Marne. Consultable à distance et en mode hors-ligne, l'application peut être utilisée en classe par les enseignants. De petits personnages apparaissent le long des parcours pour poser des questions aux enfants et rendre la visite ludique.

L'application Archistoire se télécharge de puis l'App Store ou Google Play. Il faut ensuite télécharger les parcours.

Archistoire pour voir l'invisible



* Archistoire, l'application mobile développée par les Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), propose des visites en réalité augmentée ou virtuelle à vivre en toute autonomie. L'itinéraire « À la confluence de la Marne et de la Seine » nous fait découvrir l'histoire et le patrimoine du quartier qui se déploie sur les communes de Charenton, d'Alfortville et d'Ivry. Sur place, il suffit à l'utilisateur de balayer le paysage avec son smartphone pour qu'Archistoire lui délivre des contenus invisibles qui aident à la compréhension des mutations passées ou en cours de ce site marqué par son patrimoine industriel : photos d'archives, images virtuelles de lieux non ouverts au public, témoignages audio. À distance, cette visite ludique et pédagogique s'effectue en réalité virtuelle et permet par exemple d'avoir une vision à

360 degrés depuis la passerelle d'Alfortville ou le toit de l'ancienne usine des eaux située à Ivry. ■ SABRINA COSTANZO

TÉLÉCHARGER L'APPLICATION : caue-idf.fr -> rubrique Archistoire

An aerial photograph of a city, likely Nantes, France, showing a dense urban grid, a winding river (the Loire), and a large airport terminal building in the lower-left quadrant. A bright yellow rectangular box is overlaid on the right side of the image, containing text.

**Retrouvez toutes nos
informations sur :**

www.caue94.fr

**Suivez-nous sur les réseaux
sociaux :**

www.facebook.com/CAUE94/

[www.linkedin.com/company/
caue-94/](http://www.linkedin.com/company/caue-94/)

